

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière communiquée et à l'établissement d'états financiers à des fins de diffusion externe conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2020 à l'aide des critères énoncés par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* dans la publication intitulée *Internal Control - Integrated Framework* (2013). En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2020.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'experts-comptables indépendants et inscrits, a émis un rapport d'audit sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2020 et a aussi exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2020 de la Compagnie, tels qu'énoncés dans ses Rapports du cabinet d'experts-comptables indépendants et inscrits datés du 1^{er} février 2021.

Le président-directeur général,

(s) *Jean-Jacques Ruest*

Le 1^{er} février 2021

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière,

(s) *Ghislain Houle*

Le 1^{er} février 2021

Aux actionnaires et au Conseil d'administration
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada :

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») aux 31 décembre 2020 et 2019, des états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoire des actionnaires et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2020, ainsi que des notes connexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Nous avons également audité, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (« PCAOB ») (États-Unis), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie au 31 décembre 2020, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission*, et notre rapport daté du 1^{er} février 2021 exprimait une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie.

Changement de principe comptable

Comme l'explique la Note 12 des états financiers consolidés, la Compagnie a changé de méthode comptable pour les contrats de location en date du 1^{er} janvier 2019 en raison de l'adoption de l'*Accounting Standards Codification Topic 842, Leases* en appliquant la méthode d'adoption rétrospective modifiée.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont compris la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-dessous sont des éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours qui ont été communiqués ou qui doivent être communiqués au comité d'audit, et qui : 1) se rapportent à des comptes ou à d'autres éléments d'information qui sont importants pour les états financiers consolidés et 2) nécessitent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-dessous, nous ne formulons pas d'opinions distinctes sur ces questions ou sur les comptes ou les autres éléments d'information auxquels elles se rapportent.

Évaluation des impôts sur les bénéfices

Comme l'explique la Note 7 des états financiers consolidés, les impôts reportés créditeurs nets s'établissaient à 8 271 M\$ au 31 décembre 2020 et la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissait à 982 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. La Compagnie exerce ses activités dans différentes juridictions fiscales, ce qui l'oblige à formuler des estimations et des jugements importants relativement à ses positions fiscales.

Nous avons déterminé que l'évaluation des impôts reportés créditeurs nets et de la charge d'impôts sur les bénéfices constituait une

question critique de l'audit en raison de l'importance des soldes d'impôts et de la complexité découlant de l'évaluation de l'application des réglementations fiscales pertinentes à la Compagnie. Un degré élevé de jugement a été requis de la part de l'auditeur pour évaluer certaines positions fiscales et certains soldes d'impôts de la Compagnie.

Les principales procédures que nous avons appliquées pour traiter cette question critique de l'audit sont les suivantes. Nous avons évalué la conception et mise en œuvre et testé l'efficacité de certains contrôles internes liés au rapprochement et à l'analyse des soldes d'impôts reportés de la Compagnie. Nous avons fait appel à des fiscalistes et à des professionnels de la fixation des prix de transfert possédant des compétences et des connaissances spécialisées pour nous aider à : 1) évaluer l'interprétation des réglementations fiscales pertinentes par la Compagnie; 2) évaluer les positions fiscales de la Compagnie et ses dispositions en matière de prix de transfert; et 3) analyser les soldes d'impôts reportés de la Compagnie en comparant les estimations fiscales de l'exercice précédent aux déclarations fiscales déposées et évaluer le rapprochement des soldes d'impôts reportés de la Compagnie par rapport aux différences temporaires sous-jacentes.

Évaluation de la capitalisation des coûts relatifs à l'infrastructure ferroviaire et des voies et des charges d'amortissement liées aux immobilisations

Comme l'explique la Note 11 des états financiers consolidés, les acquisitions d'immobilisations se sont chiffrées à 2 863 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, dont 1 427 M\$ étaient liés à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire et des voies, incluant le remplacement de rails et de traverses, la réfection de ponts ainsi que d'autres travaux d'entretien général des voies. Comme l'explique la Note 1 des états financiers consolidés, les dépenses liées aux immobilisations construites à l'interne comprennent les dépenses liées aux coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels, ainsi que d'autres coûts répartis. La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes selon laquelle un taux combiné d'amortissement unique est appliqué à l'investissement brut dans une catégorie d'actifs similaires. Les charges d'amortissement liées aux immobilisations s'établissaient à 1 583 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. La Compagnie réalise des études approfondies sur l'amortissement de groupes d'actifs spécifiques au Canada et aux États-Unis sur une base périodique, ce qui nécessite un jugement important. Ces études comportent de nombreuses hypothèses relatives à la durée de vie utile restante, et les études menées aux États-Unis font appel à un tiers expert. Les études sur l'amortissement tiennent compte, entre autres facteurs, de l'analyse de données de désaffectations historiques et de la prévision des caractéristiques de durée de vie des actifs. Tout changement dans la durée estimative de vie utile peut avoir une incidence importante sur le montant des charges d'amortissement.

Nous avons déterminé que l'évaluation de la capitalisation des coûts relatifs à l'infrastructure ferroviaire et des voies et des charges d'amortissement liées aux immobilisations constituait une question critique de l'audit. L'ampleur et la complexité des immobilisations construites à l'interne, ainsi que les jugements nécessaires pour déterminer si les dépenses répondaient aux critères de capitalisation préétablis de la Compagnie, ont fait appel à de la subjectivité de la part de l'auditeur. De plus, il a nécessité un plus grand degré de jugement de la part de l'auditeur dans l'évaluation de la durée estimative de vie utile des diverses catégories d'actifs.

Les principales procédures que nous avons appliquées pour traiter cette question critique de l'audit sont les suivantes. Nous avons évalué la conception et mise en œuvre et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés au processus de la Compagnie en matière d'acquisitions d'immobilisations, y compris les contrôles liés à la surveillance des coûts réels des projets d'immobilisations par rapport au budget et à l'examen par la Compagnie visant à déterminer si les dépenses imputées aux projets répondent à ses critères de capitalisation préétablis par la Compagnie. Nous avons aussi évalué la conception et mise en œuvre et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Compagnie en matière de charges d'amortissement, y compris des contrôles liés à l'examen par la Compagnie des études sur l'amortissement au Canada et aux États-Unis. Pour un échantillon d'acquisitions d'immobilisations, nous avons examiné leur documentation sous-jacente, et déterminé si les dépenses répondent aux critères de capitalisation préétablis de la Compagnie. Les tests ont été effectués à un niveau ventilé par type de coût (notamment aux coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels), et comprenaient des comparaisons par rapport à la période précédente par unité de mesure par région. Nous avons comparé les hypothèses clés incluses dans les études sur l'amortissement à leur documentation sous-jacente par catégories d'immobilisation. Afin d'évaluer la raisonnable des hypothèses clés utilisées pour déterminer les durées estimatives de vie utile dans les études sur l'amortissement de la Compagnie au Canada et aux États-Unis, nous avons comparé les modèles de désaffectations historiques de la Compagnie avec les données sur la durée de vie utiles utilisées dans les études sur l'amortissement, et interrogé des membres du personnel de la Compagnie ayant des connaissances spécialisées en la matière et, pour certaines catégories d'immobilisations et un tiers spécialiste.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Nous sommes les auditeurs de la Compagnie depuis 1992.

Montréal (Canada)

Le 1^{er} février 2021

* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123145

Aux actionnaires et au Conseil d'administration
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada :

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») au 31 décembre 2020, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission*. À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (« PCAOB ») des États-Unis, les bilans consolidés de la Compagnie aux 31 décembre 2020 et 2019, les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie, de même que les notes connexes, pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2020 (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 1^{er} février 2021 exprimait une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui est incluse dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, incombent à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Montréal (Canada)
Le 1^{er} février 2021

* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123145

États consolidés des résultats

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Produits d'exploitation (Note 4)		13 819 \$	14 917 \$	14 321 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux		2 723	2 922	2 860
Services acquis et matières		2 152	2 267	1 971
Carburant		1 152	1 637	1 732
Amortissement (Note 11)		1 589	1 562	1 329
Location de matériel		432	444	467
Risques divers et autres		508	492	469
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 5)		486	—	—
<i>Total – Charges d'exploitation</i>		9 042	9 324	8 828
<i>Bénéfice d'exploitation</i>		4 777	5 593	5 493
Intérêts débiteurs		(554)	(538)	(489)
Autres éléments du produit net des prestations (Note 17)		315	321	302
Autres produits (Note 6)		6	53	376
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</i>		4 544	5 429	5 682
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 7)		(982)	(1 213)	(1 354)
Bénéfice net		3 562 \$	4 216 \$	4 328 \$
Bénéfice par action (Note 8)				
De base		5,01 \$	5,85 \$	5,89 \$
Dilué		5,00 \$	5,83 \$	5,87 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (Note 8)				
En circulation		711,3	720,1	734,5
Dilué		713,0	722,6	737,7

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du bénéfice global

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Bénéfice net		3 562 \$	4 216 \$	4 328 \$
Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 20)				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises		(82)	(256)	403
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 17)		160	(440)	(759)
<i>Autre bénéfice (perte) global(e) avant impôts sur les bénéfices</i>		78	(696)	(356)
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices		(67)	62	291
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>		11	(634)	(65)
Bénéfice global		3 573 \$	3 582 \$	4 263 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

En millions	31 décembre	2020	2019
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		569 \$	64 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 15)		531	524
Débiteurs (Note 9)		1 054	1 213
Matières et fournitures		583	611
Autres actifs à court terme (Note 10)		365	418
<i>Total – Actif à court terme</i>		3 102	2 830
Immobilisations (Note 11)		40 069	39 669
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation (Note 12)		435	520
Actif relatif aux régimes de retraite (Note 17)		777	336
Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres (Note 13)		421	429
Total – Actif		44 804 \$	43 784 \$
Passif et avoir des actionnaires			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres (Note 14)		2 364 \$	2 357 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (Note 15)		910	1 930
<i>Total – Passif à court terme</i>		3 274	4 287
Impôts reportés (Note 7)		8 271	7 844
Autres passifs et crédits reportés (Note 16)		534	634
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 17)		767	733
Dette à long terme (Note 15)		11 996	11 866
Passifs liés aux contrats de location-exploitation (Note 12)		311	379
Avoir des actionnaires			
Actions ordinaires (Note 18)		3 698	3 650
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions (Note 18)		(115)	(163)
Surplus d'apport		379	403
Autre perte globale cumulée (Note 20)		(3 472)	(3 483)
Bénéfices non répartis		19 161	17 634
<i>Total – Avoir des actionnaires</i>		19 651	18 041
Total – Passif et avoir des actionnaires		44 804 \$	43 784 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration :

(s) Robert Pace
Administrateur

(s) Jean-Jacques Ruest
Administrateur

États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 décembre 2017	742,6	2,0	3 613 \$	(168) \$	434 \$	(2 784) \$	15 561 \$	16 656 \$
Bénéfice net							4 328	4 328
Options d'achat d'actions levées	1,7		120		(17)			103
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 18)	0,4	(0,4)		31	(68)		(30)	(67)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					59		(2)	57
Rachat d'actions ordinaires (Note 18)	(19,0)		(99)				(1 901)	(2 000)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions (Note 18)	(0,4)	0,4		(38)				(38)
Autre perte globale (Note 20)						(65)		(65)
Dividendes (1,82 \$ par action)							(1 333)	(1 333)
Solde au 31 décembre 2018	725,3	2,0	3 634	(175)	408	(2 849)	16 623	17 641
Bénéfice net							4 216	4 216
Options d'achat d'actions levées	1,1		89		(12)			77
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 18)	0,5	(0,5)		45	(56)		(61)	(72)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					63		(2)	61
Rachat d'actions ordinaires (Note 18)	(14,3)		(73)				(1 627)	(1 700)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions (Note 18)	(0,3)	0,3		(33)				(33)
Autre perte globale (Note 20)						(634)		(634)
Dividendes (2,15 \$ par action)							(1 544)	(1 544)
Ajustement de l'effet cumulatif de l'adoption de la norme ASU 2016-02 ¹⁾							29	29
Solde au 31 décembre 2019	712,3	1,8	3 650	(163)	403	(3 483)	17 634	18 041
Bénéfice net							3 562	3 562
Options d'achat d'actions levées	0,8		65		(9)			56
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 18)	0,6	(0,6)		62	(82)		(37)	(57)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					67		(2)	65
Rachat d'actions ordinaires (Note 18)	(3,3)		(17)				(362)	(379)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions (Note 18)	(0,1)	0,1		(14)				(14)
Autre bénéfice global (Note 20)						11		11
Dividendes (2,30 \$ par action)							(1 634)	(1 634)
Solde au 31 décembre 2020	710,3	1,3	3 698 \$	(115) \$	379 \$	(3 472) \$	19 161 \$	19 651 \$

1) La Compagnie a adopté la norme Accounting Standards Update (ASU) 2016-02: Leases and related amendments (Topic 842) au premier trimestre de 2019, en appliquant la méthode rétrospective modifiée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux Bénéfices non répartis comptabilisés le 1^{er} janvier 2019, sans retraitement de l'information financière pour les périodes comparatives.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	2020	2019	2018
Activités d'exploitation				
Bénéfice net		3 562 \$	4 216 \$	4 328 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement		1 589	1 562	1 329
Produit et capitalisation des régimes de retraite		(234)	(288)	(209)
Impôts reportés (Note 7)		487	569	527
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 5)		486	—	—
Gain sur la cession d'immobilisations (Note 6)		—	—	(338)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs		158	(7)	(91)
Matières et fournitures		20	(60)	(120)
Créditeurs et autres		(49)	(498)	379
Autres actifs à court terme		—	5	14
Autres activités d'exploitation, nettes		146	424	99
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		6 165	5 923	5 918
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations		(2 863)	(3 865)	(3 531)
Acquisitions, déduction faite des espèces acquises (Note 3)		(8)	(259)	—
Cession d'immobilisations (Note 6)		—	—	194
Autres activités d'investissement, nettes		(75)	(66)	(67)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement		(2 946)	(4 190)	(3 404)
Activités de financement				
Émission de dette (Note 15)		1 789	1 653	3 268
Remboursement de dette (Note 15)		(1 221)	(402)	(2 393)
Variation nette de papier commercial (Note 15)		(1 273)	141	99
Règlement des contrats de change à terme sur la dette		26	2	53
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions (Note 19)		56	77	103
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 19)		(48)	(61)	(51)
Rachat d'actions ordinaires (Note 18)		(379)	(1 700)	(2 000)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres		(9)	(11)	(16)
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions (Note 18)		(14)	(33)	(38)
Dividendes versés		(1 634)	(1 544)	(1 333)
Acquisition, contrepartie en espèces additionnelle (Note 3)		—	(25)	—
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement		(2 707)	(1 903)	(2 308)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions		—	(1)	—
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions		512	(171)	206
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de l'exercice		588	759	553
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de l'exercice		1 100 \$	588 \$	759 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		569 \$	64 \$	266 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de l'exercice		531	524	493
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de l'exercice		1 100 \$	588 \$	759 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Intérêts versés		(551) \$	(521) \$	(488) \$
Impôts sur les bénéfices versés (Note 7)		(353) \$	(822) \$	(776) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Table des matières

1 Énoncé des conventions comptables importantes	72
2 Recommandations comptables récentes	79
3 Regroupements d'entreprises	80
4 Produits d'exploitation	81
5 Actifs détenus en vue de la vente	82
6 Autres produits	82
7 Impôts sur les bénéfices	83
8 Bénéfice par action	86
9 Débiteurs	87
10 Autres actifs à court terme	87
11 Immobilisations	87
12 Contrats de location	88
13 Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres	90
14 Crédoiteurs et autres	90
15 Dette	91
16 Autres passifs et crédits reportés	94
17 Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	95
18 Capital-actions	103
19 Régimes de rémunération à base d'actions	104
20 Autre perte globale cumulée	109
21 Engagements et éventualités d'importance	110
22 Instruments financiers	114
23 Information sectorielle	115
24 Événements subséquents	116

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive, collectivement le « CN » ou la « Compagnie », œuvrent dans le secteur du transport ferroviaire et du transport connexe. Couvrant le Canada et les États-Unis, le CN est le seul chemin de fer à relier les côtes est et ouest du Canada au sud des États-Unis. Les produits marchandises de la Compagnie sont tirés du transport d'un éventail diversifié et équilibré de marchandises, y compris les produits pétroliers et chimiques, les produits céréaliers et les engrais, le charbon, les métaux et les minéraux, les produits forestiers, l'intermodal et les véhicules automobiles.

1 – Énoncé des conventions comptables importantes

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars CA, à moins d'indication contraire, et ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis, tels qu'ils sont codifiés dans la *Financial Accounting Standards Board (FASB) Accounting Standards Codification (ASC)*.

Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales et entités à détenteurs de droits variables pour lesquelles la Compagnie est le bénéficiaire principal. La Compagnie est le bénéficiaire principal des fiducies des régimes d'avantages sociaux du personnel (les « Fiducies d'actions »), puisqu'elle finance les Fiducies d'actions. Les placements sur lesquels la Compagnie exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et tous les autres placements pour lesquels la juste valeur ne peut être facilement déterminée sont comptabilisés au coût moins la dépréciation, plus ou moins les changements dans les prix observables.

Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers selon les PCGR exige de la part de la direction certaines estimations et hypothèses qui influent sur les produits, les charges, les actifs et les passifs présentés ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révisé ses estimations de façon continue, y compris les estimations relatives à l'écart d'acquisition, aux actifs incorporels, aux actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises, aux impôts sur les bénéfices, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux blessures corporelles et autres réclamations, ainsi qu'aux questions environnementales, en fonction de l'information disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits d'exploitation

Nature des services

Les produits d'exploitation de la Compagnie sont composés de produits marchandises et d'autres produits d'exploitation. Les produits marchandises comprennent les produits provenant du transport des marchandises par train et proviennent des sept groupes marchandises suivants :

- Produits pétroliers et chimiques, ce qui comprend les produits chimiques et les matières plastiques, les produits pétroliers raffinés, le pétrole brut et les condensats, et le soufre;
- Métaux et minéraux, ce qui comprend les matériaux du secteur de l'énergie, les métaux, les minéraux et le minerai de fer;
- Produits forestiers, ce qui comprend le bois d'œuvre, les pâtes, le papier et les panneaux;
- Charbon, ce qui comprend le charbon et le coke de pétrole;
- Produits céréaliers et engrais, ce qui comprend les céréales réglementées canadiennes, les céréales commerciales canadiennes, les céréales américaines, la potasse et les autres engrais;
- Intermodal, ce qui comprend les services de transport ferroviaire et routier pour le trafic nord-américain et international; et
- Véhicules automobiles, ce qui comprend les véhicules assemblés et les pièces d'automobiles.

Les produits marchandises comprennent également les produits tirés des services optionnels qui dépassent le transport de base des marchandises, dont l'utilisation des actifs, les manœuvres, l'entreposage et d'autres services.

Les Autres produits d'exploitation proviennent des services logistiques non ferroviaires qui soutiennent l'activité ferroviaire de la Compagnie, dont les services de navires et de quais, le transbordement et la distribution, la logistique automobile, l'expédition transitaire et la gestion des transports.

Comptabilisation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont comptabilisés lorsque le contrôle des services promis est transféré au client selon le montant de la contrepartie que la Compagnie s'attend à recevoir pour ces services.

La Compagnie comptabilise les contrats conclus avec des clients lorsqu'elle a l'approbation et l'engagement des deux parties, que les droits de chaque partie ont été établis, que les conditions de paiement ont été définies, que le contrat a une substance commerciale et que le recouvrement de la contrepartie est probable. Pour les contrats qui impliquent plusieurs obligations de prestation, la Compagnie répartit le prix de transaction entre les obligations de prestation prévues au contrat en proportion des prix de vente spécifiques, et comptabilise les produits d'exploitation lorsque les obligations de prestation prévues au contrat sont remplies, ou à mesure qu'elles le sont.

Les produits d'exploitation sont présentés déduction faite des taxes perçues des clients et remises aux autorités gouvernementales.

Produits marchandises

Les services de transport de marchandises sont structurés selon des tarifs accessibles au public ou des ententes propres aux clients, lesquels précisent le prix et les conditions des services de transport de marchandises offerts par la Compagnie. Aux fins de la comptabilisation des produits d'exploitation, un contrat pour le transport de marchandises par train existe lorsqu'un client envoie des instructions d'expédition et que celles-ci sont acceptées par la Compagnie en lien avec le tarif ou l'entente propre au client.

Les produits d'exploitation provenant du transport de marchandises par train sont comptabilisés progressivement en raison du transfert continu du contrôle au client à mesure que les marchandises progressent entre leur point de départ et leur destination. La progression de l'accomplissement des obligations de prestation est mesurée en fonction de la durée de déplacement des marchandises entre le point de départ et la destination. La répartition des produits d'exploitation entre les périodes de déclaration est basée sur la durée relative du déplacement à chaque période, et les charges sont comptabilisées au moment où elles sont engagées. Les produits d'exploitation provenant de contrats liés au transport de marchandises qui requièrent la participation d'autres transporteurs ferroviaires pour le transport de marchandises du point de départ à celui d'arrivée sont présentés sur une base nette. L'acheminement des marchandises s'effectue sur une courte période de temps et est généralement terminé avant la date d'échéance du paiement. Les comptes clients marchandises sont inclus dans le poste Débiteurs des Bilans consolidés.

La Compagnie ne détient aucun actif sur contrat important associé aux produits marchandises.

Les passifs sur contrat représentent la contrepartie reçue des clients pour laquelle l'obligation de prestation connexe n'a pas été remplie. Les passifs sur contrat sont constatés dans les produits d'exploitation lorsque l'obligation de prestation connexe est remplie ou à mesure qu'elle l'est. La Compagnie inclut les passifs sur contrat dans les postes Créditeurs et autres et Autres passifs et crédits reportés des Bilans consolidés.

Les produits d'exploitation provenant des services optionnels sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies, selon la nature du service.

Les contrats de transport de marchandises peuvent comprendre une contrepartie variable sous forme de primes en fonction du volume, de rabais ou d'autres éléments, qui a une incidence sur le prix de transaction. La contrepartie variable est comptabilisée comme produit d'exploitation dans la mesure où il est probable que cela ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits d'exploitation comptabilisés. La contrepartie variable est constatée selon la meilleure estimation du montant prévu par la direction, qui est fondée sur les renseignements historiques, courants et prévisionnels.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies, selon la nature du service.

Impôts sur les bénéfices

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts reportés pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, tout changement survenu dans le montant net des impôts sur les bénéfices reportés débiteurs ou créditeurs est inclus dans le calcul du poste Bénéfice net ou du poste Autre bénéfice (perte) global(e). Les impôts sur les bénéfices reportés débiteurs et créditeurs sont déterminés en fonction des taux d'impôts sur les bénéfices adoptés qu'on s'attend à appliquer au bénéfice imposable au cours des exercices durant lesquels on prévoit recouvrer ou régler les écarts temporaires.

Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation exclut les actions détenues dans les Fiducies d'actions et inclut les octrois de rémunération à base d'actions réglés en titres de capitaux propres acquis à l'exclusion des options d'achat d'actions. Le bénéfice dilué par action est calculé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après dilution selon la méthode du rachat d'actions. Le

Notes afférentes aux états financiers consolidés

nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution tient compte des effets dilutifs des actions ordinaires pouvant être émises à la levée des options d'achat d'actions en circulation et de rémunération réglée en titres de capitaux propres non acquis.

Change étranger

Toutes les filiales à l'étranger de la Compagnie utilisent le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les actifs et passifs des filiales à l'étranger sont convertis en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant de la conversion des activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inscrits dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US, depuis les dates de désignation, sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et sont présentés au coût plus les intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur.

Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions

En vertu de ses ententes de lettres de crédit bilatérales conclues avec différentes banques, la Compagnie peut fournir des garanties, sous forme de liquidités et d'équivalents de trésorerie, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises. Les liquidités et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et sont présentés au coût plus les intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût, déduction faite des rajustements de la facturation et de la provision pour pertes de crédit. La provision pour pertes de crédit est fondée sur les informations pertinentes concernant les événements passés, y compris l'expérience antérieure, la situation actuelle et les prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité du montant présenté. Les débiteurs considérés comme irrécouvrables sont radiés au moyen de la provision pour pertes de crédit. Les recouvrements subséquents de montants auparavant radiés sont crédités aux créances douteuses dans le poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats.

Matières et fournitures

Les matières et fournitures, qui sont principalement constituées de rails, de traverses et d'autres articles liés à la construction et à l'entretien des immobilisations et du matériel, ainsi que le carburant diesel, sont évaluées au coût moyen pondéré.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable ou de leur juste valeur, diminuée des frais de vente prévus (« prix de vente estimatif »), une perte étant comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable excède le prix de vente estimatif. Le classement est applicable lorsque les actifs sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que la vente des actifs est probable. De plus, le transfert des actifs doit normalement répondre, dans l'année suivant le classement de ceux-ci, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée.

Après avoir été classés comme étant détenus en vue de la vente, les actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, puis les actifs et tout passif qui leur sont directement liés sont classés en tant qu'actifs courants dans les Bilans consolidés de la Compagnie.

Les modifications ultérieures du prix de vente estimatif des actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisées dans les États consolidés des résultats à titre de gains ou de pertes, la comptabilisation des gains ultérieurs étant limitée au cumul des pertes comptabilisées précédemment.

Immobilisations

Capitalisation des coûts

Les activités ferroviaires de la Compagnie sont hautement capitalistiques. Les immobilisations de la Compagnie consistent principalement en des actifs homogènes ou constitués en réseau comme des rails, des traverses, du ballast et d'autres structures, qui forment les immobilisations des catégories Voie et chemin de roulement et Matériel roulant de la Compagnie. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie servent au remplacement des actifs existants et à l'achat ou à la construction de nouveaux actifs dans le but d'améliorer son exploitation ou d'offrir de nouveaux services à ses clients. Une part importante des dépenses en immobilisations de la Compagnie est affectée

à des immobilisations construites à l'interne, y compris le remplacement d'actifs existants de voie et de chemin de roulement et l'expansion du réseau ferroviaire, ainsi qu'à des révisions et remises à neuf importantes de matériel roulant.

Les dépenses sont capitalisées si elles prolongent la durée de vie utile de l'actif ou procurent des avantages futurs comme l'accroissement de la capacité de production de revenus, de la fonctionnalité ou de la capacité de production ou de service. La Compagnie a un processus permettant de déterminer si les coûts peuvent être capitalisés, qui exige du jugement. Dans le cas de la catégorie Voie et du chemin de roulement, la Compagnie met en œuvre des programmes d'immobilisations de base afin de remplacer ou de moderniser les actifs de l'infrastructure ferroviaire, qui sont capitalisés s'ils répondent aux critères de capitalisation.

De plus, dans le cas de la catégorie Voie et du chemin de roulement, les dépenses en immobilisations qui correspondent à un niveau minimal d'activité, tel que défini par la Compagnie, sont également capitalisées comme suit :

- *nivellement* : pose de plates-formes, de murs de soutènement et de dispositifs de drainage;
- *rail et matériel de voie connexe* : pose de rails d'au moins 39 pieds en continu;
- *traverses* : pose d'au moins cinq traverses par 39 pieds; et
- *ballast* : pose de 171 verges cubes de ballast par mille de voie.

En ce qui a trait aux actifs acquis, la Compagnie capitalise tous les coûts nécessaires à la préparation des actifs pour l'usage auquel ils sont destinés. Les dépenses liées aux immobilisations construites à l'interne comprennent les dépenses liées aux coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels, ainsi que d'autres coûts répartis. Ces coûts répartis comprennent, mais sans s'y limiter, la supervision de projets, les avantages sociaux, l'entretien du matériel utilisé dans le cadre de projets et les coûts des petits outils et des fournitures. Au besoin, la Compagnie examine et rajuste la répartition pour tenir compte des coûts réels engagés chaque année.

En ce qui a trait aux actifs constitués de rails, la Compagnie capitalise les coûts de meulage des rails, opération qui consiste à restaurer et à améliorer le profil des rails ainsi qu'à éliminer les irrégularités des rails usagés afin de prolonger la durée de vie utile. La durée de vie utile des rails augmente légèrement avec chaque meulage et, par conséquent, les coûts engagés sont capitalisés puisque cette opération prolonge la durée de vie utile des rails au-delà de celle correspondant à leur état initial ou actuel, des tonnes brutes additionnelles pouvant être transportées sur les rails pendant le reste de leur vie utile.

En ce qui a trait aux actifs constitués de ballast, la Compagnie effectue également des travaux de dégarnissage de banquettes de ballast, qui consistent à enlever une partie ou la totalité du ballast qui s'est détérioré au cours de sa durée de vie utile et à le remplacer par du nouveau ballast. La pose de ballast dans le cadre d'un projet de dégarnissage d'une banquette de ballast est considérée comme l'ajout d'un nouvel actif et non pas comme la réparation ou l'entretien d'un actif existant. Par conséquent, la Compagnie capitalise les dépenses liées au dégarnissage de banquettes de ballast, puisqu'il s'agit de la mise hors service d'un actif existant et de son remplacement par un nouvel actif. Selon la méthode de comptabilité par classes homogènes d'immobilisations, le ballast détérioré est mis hors service à son coût historique.

Les coûts liés à la déconstruction et à l'enlèvement des actifs remplacés, appelés aux présentes coûts de démantèlement, se distinguent des coûts des immobilisations construites à l'interne selon la nature de l'activité connexe. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, les membres du personnel effectuent en même temps les travaux de démantèlement et de pose des nouveaux actifs de voie et de chemin de roulement, et, par conséquent, la Compagnie effectue une estimation des coûts de main-d'œuvre et des autres coûts liés au démantèlement. La Compagnie détermine les coûts de démantèlement en se fondant sur une analyse des processus de pose de la voie et du chemin de roulement.

Les dépenses afférentes aux immobilisations de la Compagnie qui ne correspondent pas aux critères de capitalisation de la Compagnie sont passées en charges au moment où elles sont engagées. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, ces dépenses incluent, mais sans s'y limiter, le remplacement ponctuel de traverses et de rails, le remplacement de rails rompus, les inspections visuelles pour la détection de défauts de rails et la correction des défauts de voie mineurs, ainsi que d'autres travaux généraux d'entretien d'infrastructure de la voie.

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur des actifs dépréciés. Le coût des immobilisations, y compris celles acquises en vertu de contrats de location-financement, déduction faite de la réduction de valeur des actifs dépréciés, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée estimative de leur vie utile, qui est mesurée en années, à l'exception de celle des rails et du ballast, dont la durée de vie utile est mesurée en millions de tonnes brutes. La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes selon laquelle un taux combiné d'amortissement unique est appliqué à l'investissement brut dans une catégorie d'actifs similaires, en dépit de petites différences au niveau de la durée de vie utile ou la valeur de récupération des unités d'immobilisation individuelles au sein d'une même catégorie d'actifs. La Compagnie utilise approximativement 40 différentes catégories d'actifs amortissables.

Pour toutes les catégories d'actifs amortissables, le taux d'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des actifs. La détermination de la vraisemblance de la durée de vie utile estimative des immobilisations exige du jugement et repose sur l'information alors disponible, y compris des études périodiques sur l'amortissement réalisées par la Compagnie. Les immobilisations de la Compagnie aux États-Unis sont soumises à des études approfondies sur l'amortissement, conformément aux exigences du STB et sont réalisées par des experts

externes. Les études sur l'amortissement à l'égard des immobilisations canadiennes ne sont pas exigées en vertu de la réglementation, sont réalisées à l'interne, sur une base périodique, et visent des catégories d'actif particulières. Les changements de durée de vie utile des actifs et des taux combinés d'amortissement connexes sont appliqués de façon prospective.

La durée de vie utile des rails est fondée sur l'utilisation future prévue des rails dans leur état existant, laquelle est déterminée au moyen de recherche et d'essais effectués dans le secteur ferroviaire (selon les caractéristiques des rails, notamment le poids, la courbure et la composition métallurgique), en tenant compte de l'utilisation des rails à ce jour. Le taux combiné d'amortissement annuel des rails est déterminé en divisant le nombre estimatif annuel de tonnes brutes transportées sur les rails par la durée estimative de vie utile des rails, mesurée en millions de tonnes brutes. La Compagnie amortit le coût du meulage des rails sur le reste de la vie utile des rails, ce qui inclut le prolongement de la durée de vie utile attribuable au meulage des rails.

Étant donné la nature du chemin de fer et la composition des réseaux ferroviaires, qui sont constitués d'actifs à long terme homogènes, il n'est pas pratique de tenir des registres d'immobilisations spécifiques à leur unité de propriété la plus basse.

La mise hors service d'immobilisations se produit lors du remplacement d'un actif dans le cours normal des activités, de la vente d'un actif ou de l'abandon d'un tronçon de voie. En ce qui a trait aux mises hors service dans le cours normal des activités, la durée de vie de l'immobilisation mise hors service correspond généralement à une plage raisonnable de la durée de vie utile prévue, telle que déterminée par les études sur l'amortissement, et, par conséquent, aucun gain ni aucune perte ne sont constatés en vertu de la méthode d'amortissement par classes homogènes. Le coût de l'actif est supprimé du compte d'actifs et l'écart entre le coût historique estimé et l'amortissement cumulé estimé (déduction faite des produits de récupération et des coûts de démantèlement), s'il y a lieu, est consigné comme un ajustement de l'amortissement cumulé, et aucun gain ni aucune perte ne sont constatés. Le coût historique estimé de l'actif mis hors service est estimé au moyen de facteurs ou d'indices de déflation ayant une corrélation étroite avec les immobilisations faisant partie des catégories d'actifs combinés à l'âge estimatif de l'actif mis hors service déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti, et ce coût historique est appliqué à la valeur de remplacement de l'actif.

Dans chaque étude sur l'amortissement, une estimation est faite de tout excédent ou toute insuffisance dans l'amortissement cumulé pour toutes les catégories d'actifs correspondantes afin de s'assurer que les taux d'amortissement restent appropriés. Tout excédent ou toute insuffisance est amorti sur la durée de vie restante de la catégorie d'actifs.

En ce qui a trait à la mise hors service d'immobilisations amortissables qui n'a pas lieu dans le cours normal des activités, le coût historique, déduction faite des produits de récupération, est constaté comme un gain ou une perte dans les bénéfices. On considère qu'une mise hors service n'a pas eu lieu dans le cours normal des activités si celle-ci répond aux critères suivants : i) elle est inhabituelle; ii) elle est d'un montant considérable; et iii) elle présente des variations considérables par rapport au modèle de mise hors service établi lors des études sur l'amortissement. Dans le cas de la vente de terrains ou la cession d'immobilisations qui ne font pas partie des activités ferroviaires, un gain ou une perte est constaté au poste Autres produits.

Contrats de location

La Compagnie conclut des contrats de location à court et à long terme pour du matériel roulant, dont des locomotives et des wagons, du matériel, des biens immobiliers et des contrats de service qui contiennent des contrats de location intégrés. La Compagnie détermine si un contrat contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Les contrats de location d'une durée de douze mois ou moins ne sont pas comptabilisés par la Compagnie dans les Bilans consolidés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location-financement et aux contrats de location-exploitation sont comptabilisés sur la base de la valeur actuelle des paiements futurs au titre du contrat de location pendant la durée du contrat à la date de début. Lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé à partir du contrat de location, la Compagnie utilise des taux d'emprunt marginaux internes selon la durée et la devise pour évaluer initialement les contrats de location d'une durée de plus de douze mois dans les Bilans consolidés. La charge au titre des contrats de location-exploitation est constatée selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location de la Compagnie peuvent comporter des options de résiliation, de renouvellement et/ou d'achat, des garanties de valeurs résiduelles ou une combinaison de ces options, qui sont toutes évaluées par la Compagnie sur une base trimestrielle. La majorité des options de renouvellement disponibles prolongent la durée du contrat de location de un à cinq ans. La Compagnie comptabilise ces options contractuelles lorsqu'elle est raisonnablement certaine qu'elle exercera l'une d'entre elles.

Les contrats de location peuvent comporter des composantes locatives et non locatives que la Compagnie comptabilise généralement séparément, à l'exception de la catégorie d'actifs des wagons pour laquelle la Compagnie a choisi de ne pas séparer les composantes locatives et non locatives.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont principalement constitués des contrats et des relations avec les clients acquis par le biais d'acquisitions d'entreprises. Les actifs incorporels sont généralement amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, allant de 20 à 50 ans. Si un changement dans la durée de vie utile estimative d'un actif incorporel est déterminé, l'amortissement est ajusté de façon prospective.

En ce qui concerne la dépréciation, la Compagnie évalue la recouvrabilité de ses actifs incorporels détenus et utilisés lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances ou de l'évolution de la situation, qu'il se pourrait qu'on ne puisse récupérer cette valeur comptable sur la base des flux monétaires futurs non actualisés. Si la valeur comptable d'un actif incorporel n'est pas recouvrable et dépasse la juste valeur, une charge au titre de la perte de valeur est comptabilisée pour l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur.

Écart d'acquisition

La Compagnie comptabilise l'écart d'acquisition comme étant l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. L'écart d'acquisition est rattaché aux unités d'exploitation qui devraient bénéficier de l'acquisition d'entreprise. La valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est pas amortie; elle fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel, au premier jour du quatrième trimestre de l'exercice, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à la valeur comptable.

En ce qui concerne la dépréciation, la Compagnie peut d'abord évaluer certains facteurs qualitatifs afin de déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable, y compris l'écart d'acquisition, ou procéder directement à un test de dépréciation quantitatif de l'écart d'acquisition. Les facteurs qualitatifs comprennent, de façon non exhaustive, la conjoncture économique, les conditions du marché et du secteur, les facteurs de coûts et le rendement financier global de l'unité d'exploitation, ainsi que des événements comme des changements au sein de la direction ou chez les clients. Si l'évaluation qualitative montre qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable, le test de dépréciation quantitatif doit être effectué. Le test de dépréciation quantitatif est effectué en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation avec sa valeur comptable, y compris l'écart d'acquisition, et une charge au titre de la perte de valeur est comptabilisée au montant par lequel la valeur comptable excède la juste valeur de l'unité d'exploitation, jusqu'à concurrence de la valeur de l'écart d'acquisition. La Compagnie définit la juste valeur d'une unité d'exploitation comme étant le prix qui serait reçu pour vendre l'unité d'exploitation dans son ensemble dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de dépréciation. Pour déterminer la juste valeur d'une unité d'exploitation, la Compagnie a recours à la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie au moyen du taux d'actualisation avant impôts qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif ou au groupe d'actifs.

Programme de titrisation des débiteurs

Selon la structure de son programme de titrisation des débiteurs, la Compagnie comptabilise le produit reçu comme des emprunts avec nantissement.

Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite est déterminé selon des méthodes actuarielles. Le coût (bénéfice) net des prestations comprend le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par le personnel au cours de l'exercice, qui est constaté dans les charges d'exploitation au poste Main d'œuvre et avantages sociaux. Le coût (bénéfice) net des prestations inclut également les éléments ci-dessous, qui sont constatés au poste Autres éléments du produit (coût) net des prestations :

- les intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite;
- le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite;
- l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés et des modifications sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite; et
- l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % du solde, au début de l'exercice, des obligations projetées au titre des prestations ou de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite.

La capitalisation des régimes s'effectue par des cotisations fixées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées.

Avantages complémentaires de retraite

La Compagnie provisionne les coûts des avantages complémentaires de retraite, autres que les régimes de retraite, selon des méthodes actuarielles. Ces avantages, qui sont financés à mesure de leur exigibilité, englobent les programmes d'assurance-vie, les prestations au titre des soins de santé et, pour un groupe fermé d'employés, les facilités de transport gratuit par train.

La Compagnie amortit les gains et les pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant au régime.

Surplus d'apport

Le poste Surplus d'apport inclut la charge au titre de la rémunération à base d'actions réglée en titres de capitaux propres et d'autres éléments relatifs aux octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres. Lorsque des options d'achats d'actions sont levées, la charge au titre de la rémunération à base d'actions relative à ces octrois est reclassée hors du poste Surplus d'apport au poste Actions ordinaires. Lorsque tous les autres octrois donnant lieu à un règlement en titre de capitaux propres sont réglés, la Compagnie reclassifie du poste Surplus d'apport au poste Bénéfices non répartis la charge au titre de la rémunération à base d'actions et d'autres éléments relatifs aux octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, jusqu'à concurrence du montant du coût du règlement. L'excédent du coût de règlement par rapport à la charge au titre de la rémunération à base d'actions, le cas échéant, est comptabilisé dans le poste Bénéfices non répartis.

Rémunération à base d'actions

En ce qui concerne les octrois réglés en titres de capitaux propres, la charge liée à la rémunération à base d'actions est constatée sur la durée de service exigée en fonction de la juste valeur des octrois à la date de l'octroi. La juste valeur à la date des octrois d'unités d'actions liées au rendement (UALR) est fonction du type d'octroi d'UALR. La juste valeur à la date des octrois d'UALR-RCI est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis qui prend en compte une condition de prix minimum de l'action et la juste valeur à la date des octrois d'UALR-RTA est déterminée à l'aide du modèle de simulation de Monte Carlo. La juste valeur à la date des octrois d'unités d'actions différées (UAD) réglés en titres de capitaux propres est établie selon le cours des actions à la date de l'octroi. La juste valeur à la date des octrois d'options d'achat d'actions est calculée au moyen du modèle Black-Scholes de fixation des prix de l'option. Pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces, la charge liée à la rémunération à base d'actions est constatée sur la durée de service exigée en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de chaque période. La juste valeur des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en espèces est déterminée au moyen de leur valeur intrinsèque.

Blessures corporelles et autres réclamations

Au Canada, la Compagnie comptabilise les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel selon des estimations actuarielles actualisées du coût ultime découlant de telles blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Aux États-Unis, la Compagnie enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, les dommages aux biens et les maladies professionnelles, établie sur la base d'estimations actuarielles non actualisées de leurs coûts définitifs. Pour tout autre litige au Canada et aux États-Unis, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales liées aux activités courantes, ou découlant d'une situation existante causée par des activités antérieures, sont passées en charges au moment où elles sont engagées. Les dépenses environnementales qui procurent des avantages futurs sont capitalisées. Un passif à l'égard de l'environnement est comptabilisé lorsque des évaluations environnementales sont effectuées, lorsque des mesures correctives sont probables et lorsque les coûts peuvent raisonnablement être estimés, en fonction d'un plan d'action précis pour ce qui est de la technologie à employer et de l'ampleur des travaux nécessaires. La Compagnie enregistre une provision pour la quote-part qui lui est assignable dans le passif en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les recouvrements de frais de mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés ni admissibles comme couvertures sont comptabilisées au poste Bénéfice net de la période en cours.

2 – Recommandations comptables récentes

Durant l'exercice considéré, la Compagnie a adopté la récente mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous qui a été publiée par le FASB :

ASU 2016-13 *Financial instruments – Credit losses (Topic 326): Measurement of credit losses on financial instruments*

Cette norme exige que les actifs financiers évalués au coût amorti soient présentés à la valeur comptable nette du montant que l'on s'attend à recouvrer. La nouvelle norme remplace la méthode actuelle de dépréciation fondée sur les pertes subies par un modèle qui repose sur les pertes de crédit attendues.

La Compagnie a adopté cette norme au cours du premier trimestre de 2020, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les États financiers consolidés de la Compagnie autre que la mise à jour de la méthode comptable liée aux débiteurs mentionnée dans la *Note 1, Énoncé des conventions comptables importantes*.

La récente mise à jour ASU ci-dessous, qui a été publiée par le FASB, est entrée en vigueur durant l'exercice considéré et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2020-04 *Reference rate reform (Topic 848): Facilitation of the effects of reference rate reform on financial reporting*

Le *London Interbank Offered Rate* (LIBOR) est un taux d'intérêt de référence utilisé dans diverses ententes par tous les types d'entités. À la fin de 2021, les banques ne seront plus tenues de communiquer l'information utilisée pour établir le LIBOR qui, par conséquent, pourrait être abandonné. D'autres taux d'intérêt utilisés à l'échelle mondiale pourraient aussi être abandonnés pour des raisons semblables.

Cette norme ASU fournit des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des principes comptables généralement reconnus aux transactions touchées par la réforme des taux de référence, si certains critères sont respectés. Ces transactions touchent notamment les modifications aux contrats, les relations de couverture et la vente ou le transfert des titres d'emprunt classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance.

Les dispositions de la norme ASU sont entrées en vigueur le 12 mars 2020; toutefois, elles ne seront autorisées que jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle les travaux liés au remplacement du taux de référence devraient être terminés. La Compagnie peut appliquer les dispositions de la norme ASU au début d'une période de déclaration lorsque les choix seront effectués, ou de façon prospective à compter de la date comprise dans une période intermédiaire qui contient le 12 mars 2020 ou qui y est postérieure. Actuellement, la Compagnie compte un total d'environ 325 M\$ US d'emprunts en cours et d'obligations de contrats de location-financement fondés sur le LIBOR qui seraient touchés par les dispositions de cette norme. La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur ses États financiers consolidés et les informations à fournir connexes, en plus de déterminer si elle choisira d'appliquer l'une ou l'autre des mesures de simplification ou exceptions facultatives permises.

La récente mise à jour ASU ci-dessous, qui a été publiée par le FASB, a une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2020 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2019-12 *Income taxes (Topic 740): Simplifying the accounting for income taxes*

Cette norme ajoute de nouvelles directives visant à simplifier la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, modifie la manière de comptabiliser certaines transactions liées aux impôts sur les bénéfices et apporte des améliorations mineures à la codification. La norme présente de nouvelles directives permettant de ne pas répartir les impôts sur les bénéfices consolidés lorsqu'une entité d'un groupe produisant une déclaration fiscale consolidée n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices. La norme fournit aussi des directives visant à évaluer si la majoration de l'écart d'acquisition aux fins de l'impôt est attribuable à un regroupement d'entreprises lors duquel l'écart d'acquisition comptable a été comptabilisé ou à une transaction distincte. De plus, la norme modifie les directives actuelles en procédant à une ventilation des impôts de l'exercice en cas de perte liée aux activités poursuivies et de gains réalisés en dehors des activités poursuivies; en déterminant quand les impôts reportés créditeurs sont comptabilisés après qu'un investisseur dans une entité étrangère passe à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, ou cesse de l'utiliser; en comptabilisant les modifications apportées à la législation relative aux impôts et des pertes cumulées depuis le début de l'exercice au cours des périodes intermédiaires; et en précisant la manière d'appliquer les directives relatives aux impôts sur les bénéfices dans la comptabilisation d'un impôt de franchise et d'autres impôts partiellement fondés sur les bénéfices.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles et intermédiaires débutant après le 15 décembre 2020. L'adoption anticipée est permise.

La Compagnie a évalué l'incidence que l'adoption de la norme ASU aura sur ses États financiers consolidés et a conclu qu'elle n'aura pas une incidence importante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées lors de périodes commençant le ou après le 1^{er} janvier 2021 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

3 – Regroupements d'entreprises

2019

Acquisition de la division intermodale de H&R Transport Limited

Le 2 décembre 2019, la Compagnie a fait l'acquisition de la division de transport intermodal à température contrôlée de H&R Transport Limited (« H&R »), une entreprise albertaine. L'acquisition permet au CN d'étendre sa présence sur le marché du transport des marchandises des clients en offrant davantage de solutions de chaîne d'approvisionnement ferroviaire de bout en bout à une plus grande diversité de clients.

Les Bilans consolidés de la Compagnie comprennent les actifs et les passifs de H&R au 2 décembre 2019, la date d'acquisition. Depuis cette date, les résultats d'exploitation de H&R sont inclus dans les résultats d'exploitation de la Compagnie. La Compagnie n'a pas fourni d'information pro forma relative à la période antérieure à l'acquisition, car cette information n'était pas significative.

Le prix d'achat total de 105 M\$ était composé d'un montant en espèces de 95 M\$ versé à la date de clôture et d'une contrepartie subséquente de 10 M\$ principalement liée aux fonds retenus pour l'indemnisation des réclamations, dont 2 M\$ doivent encore être versés.

Le tableau suivant présente un résumé de la contrepartie transférée pour l'acquisition de H&R, ainsi que la juste valeur des actifs acquis, des passifs pris en charge et de l'écart d'acquisition qui ont été constatés à la date d'acquisition :

En millions	2 décembre 2019
Contrepartie transférée	
Montant en espèces versé à la conclusion de la transaction	95 \$
Contrepartie subséquente ¹⁾	10
Juste valeur de la totalité de la contrepartie transférée	105 \$
Montants constatés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge ²⁾	
Actifs à court terme	10 \$
Actifs à long terme ³⁾	84
Passifs à long terme	(1)
Total des actifs nets identifiables ⁴⁾	93 \$
Écart d'acquisition ⁵⁾	12 \$

1) Comprend principalement des fonds retenus pour l'indemnisation des réclamations, dont 2 M\$ doivent encore être versés.

2) À la date d'acquisition, le prix d'achat était préliminaire et pouvait changer au cours de la période d'évaluation, qui peut aller jusqu'à un an après la date d'acquisition. La répartition du prix d'achat établie par la Compagnie est maintenant définitive.

3) Comprend des actifs incorporels identifiables de 52 M\$.

4) Comprend les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location-exploitation.

5) L'écart d'acquisition lié au regroupement d'entreprises est principalement attribuable à la plus-value que représente l'exploitation d'une entreprise bien établie. L'écart d'acquisition est déductible aux fins de l'impôt.

Acquisition du Groupe TransX

Le 20 mars 2019, la Compagnie a fait l'acquisition du Groupe TransX (« TransX »), une entreprise manitobaine. TransX offre divers services de transport et de logistique, notamment le transport intermodal, les envois en camions complets, les envois de détail et les services spécialisés. L'acquisition permet au CN de renforcer ses activités intermodales, d'accroître sa capacité et de promouvoir des solutions de chaîne d'approvisionnement additionnelles.

Les Bilans consolidés de la Compagnie comprennent les actifs et les passifs de TransX au 20 mars 2019, la date d'acquisition. Depuis cette date, les résultats d'exploitation de TransX sont inclus dans les résultats d'exploitation de la Compagnie. La Compagnie n'a pas fourni d'information pro forma relative à la période antérieure à l'acquisition, car cette information n'était pas significative.

Le prix d'achat total de 192 M\$ était composé d'un paiement en espèces initial de 170 M\$, d'une contrepartie additionnelle de 25 M\$, moins un rajustement de 3 M\$ au quatrième trimestre de 2019 visant à refléter le règlement du fonds de roulement. La juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie additionnelle, comptabilisée à titre de passif éventuel, a été estimée en fonction du résultat attendu des objectifs opérationnels et financiers et demeure inchangée depuis la date d'acquisition. La juste valeur a été déterminée en fonction des données non observables de niveau 3 sur le marché. Le 27 août 2019, la contrepartie additionnelle a été payée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente un résumé de la contrepartie transférée pour l'acquisition de TransX, ainsi que la juste valeur des actifs acquis, des passifs pris en charge et de l'écart d'acquisition qui ont été constatés à la date d'acquisition :

En millions	20 mars 2019
Contrepartie transférée	
Montant en espèces versé à la conclusion de la transaction	170 \$
Contrepartie en espèces additionnelle et autre ¹⁾	22
Juste valeur de la totalité de la contrepartie transférée	192 \$
Montants constatés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge ²⁾	
Actifs à court terme	85 \$
Actifs à long terme ³⁾	260
Passifs à court terme	(134)
Passifs à long terme	(77)
Total des actifs nets identifiables ⁴⁾	134 \$
Écart d'acquisition ⁵⁾	58 \$

1) Comprend une contrepartie en espèces additionnelle de 25 M\$ payée, moins un rajustement de 3 M\$ visant à refléter le règlement du fonds de roulement.

2) À la date d'acquisition, le prix d'achat était préliminaire et pouvait changer au cours de la période d'évaluation, qui peut aller jusqu'à un an après la date d'acquisition. Au premier trimestre de 2020, compte tenu de l'information à jour dont disposait la Compagnie, la juste valeur des actifs nets acquis a été rajustée pour refléter une diminution nette des soldes d'impôts exigibles et reportés de 7 M\$, ce qui a entraîné une diminution de l'écart d'acquisition du même montant. La répartition du prix d'achat établie par la Compagnie est maintenant définitive.

3) Comprend des actifs incorporels identifiables de 34 M\$.

4) Comprend les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location-financement et aux contrats de location-exploitation.

5) L'écart d'acquisition lié au regroupement d'entreprises est principalement attribuable à la plus-value que représente l'exploitation d'une entreprise bien établie. L'écart d'acquisition n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

4 – Produits d'exploitation

Le tableau suivant présente de l'information ventilée concernant les produits d'exploitation :

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	2020	2019	2018
Produits marchandises				
Produits pétroliers et chimiques		2 631 \$	3 052 \$	2 660 \$
Métaux et minéraux		1 409	1 643	1 689
Produits forestiers		1 700	1 808	1 886
Charbon		527	658	661
Produits céréaliers et engrais		2 609	2 392	2 357
Intermodal		3 751	3 787	3 465
Véhicules automobiles		591	858	830
Total – Produits marchandises		13 218	14 198	13 548
Autres produits d'exploitation		601	719	773
Total – Produits d'exploitation ^{1) 2)}		13 819 \$	14 917 \$	14 321 \$

1) Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait des obligations de prestation restantes liées aux marchandises en transit, pour lesquelles des produits d'exploitation de 101 M\$ (2019 – 91 M\$) devaient être constatés à la prochaine période.

2) Voir la Note 23, Information sectorielle, pour obtenir la ventilation des produits d'exploitation par zone géographique.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Passifs sur contrat

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs sur contrat pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 :

<i>En millions</i>	2020	2019
Début de l'exercice	211 \$	3 \$
Produits d'exploitation comptabilisés inclus dans le solde d'ouverture	(16)	(3)
Augmentation due à une contrepartie reçue, déduction faite des produits d'exploitation comptabilisés	5	211
<i>Fin de l'exercice</i>	200 \$	211 \$
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	115 \$	50 \$

5 – Actifs détenus en vue de la vente

Au deuxième trimestre de 2020, la Compagnie a adopté un plan et procède maintenant à la mise en vente, pour des activités ferroviaires continues, de certaines lignes non essentielles représentant environ 850 milles dans le Wisconsin, au Michigan et en Ontario, qui répondent aux critères de classification à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Par conséquent, une perte de 486 M\$ (363 M\$ après impôts) a été comptabilisée afin d'ajuster la valeur comptable de ces actifs de voie et de chemin de roulement en fonction de leur prix de vente estimatif. La valeur comptable des actifs détenus en vue de la vente, soit 90 M\$, est incluse dans le poste Autres actifs à court terme du Bilan consolidé au 31 décembre 2020. Le prix de vente estimatif a principalement été déterminé au moyen d'une projection des flux de trésorerie actualisés. Ces projections sont fondées sur des données de niveau 3 du classement hiérarchique des justes valeurs et constituent la meilleure estimation de la Compagnie quant à l'évaluation des actifs par les intervenants du marché et l'état général des actifs. Si d'autres données importantes de niveau 3 avaient été utilisées pour établir le prix de vente estimatif au 31 décembre 2020, la différence n'aurait pas été significative. Les principales hypothèses du modèle d'évaluation comprennent les flux de trésorerie projetés, le taux d'actualisation et le taux de croissance. Au 31 décembre 2020, les critères pour la classification des actifs détenus en vue de la vente étaient toujours respectés et il n'y a eu aucun changement à la valeur comptable des actifs de la Compagnie détenus en vue de la vente.

6 – Autres produits

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Gain sur la cession d'immobilisations		– \$	– \$	338 \$
Gain sur la cession de terrains		11	50	27
Autres ¹⁾		(5)	3	11
<i>Total – Autres produits</i>		6 \$	53 \$	376 \$

1) Comprend les gains et les pertes de change relativement à des contrats de change à terme et la réévaluation d'autres actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Voir la Note 22, Instruments financiers, pour de plus amples renseignements.

Cession d'immobilisations

2018

Guelph

Le 15 novembre 2018, la Compagnie a comptabilisé un gain de 79 M\$ (70 M\$ après impôts) dans le poste Autres produits lors du transfert du contrôle d'un tronçon de sa subdivision de Guelph, qui s'étend entre Georgetown et Kitchener, en Ontario, ainsi que de la voie et du chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (le « Guelph »). Le gain constaté en 2018 avait été précédemment reporté dans le cadre d'une transaction conclue en 2014 lors de laquelle la Compagnie n'avait pas transféré le contrôle.

Embranchements Doney et Saint-François

Le 5 septembre 2018, la Compagnie a conclu la vente d'une propriété située à Montréal, au Québec, (les « embranchements Doney et Saint-François ») pour un produit en espèces de 40 M\$. La transaction a donné lieu à un gain de 36 M\$ (32 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Bail ferroviaire de la gare Centrale

Le 9 avril 2018, la Compagnie a conclu le transfert de son contrat de location-financement des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs à Montréal, au Québec, et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale ») pour un produit en espèces de 115 M\$. La transaction a donné lieu à un gain de 184 M\$ (156 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date. Le gain tient compte de l'écart entre la valeur comptable nette de l'actif et le produit en espèces, de l'extinction de l'obligation du contrat de location-financement, ainsi que de la comptabilisation d'un gain précédemment reporté d'une opération de cession-bail.

Voie industrielle de Calgary

Le 6 avril 2018, la Compagnie a conclu la vente d'un terrain situé à Calgary, en Alberta, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary »), pour un produit en espèces de 39 M\$. La transaction a donné lieu à un gain de 39 M\$ (34 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date.

7 – Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Compagnie diffère du taux d'imposition canadien, ou national, fédéral prévu par la loi. Le taux d'imposition effectif fluctue en raison d'éléments récurrents dans les juridictions fiscales provinciales, fédérales et étatiques américaines ou les autres juridictions fiscales étrangères, comme les taux d'imposition et la proportion du bénéfice réalisée dans ces juridictions. Le taux d'imposition effectif fluctue aussi en raison d'éléments ponctuels, comme l'adoption de taux d'impôt et des taux d'impôt sur les sociétés réduits sur les dispositions d'immobilisations, susceptibles de se produire au cours d'un exercice donné.

En 2017, l'adoption de la *Tax Cuts and Jobs Act* (la « réforme fiscale américaine ») a entraîné d'importantes modifications à la législation fiscale, dont une réduction du taux fédéral d'impôt sur les sociétés aux États-Unis, qui est passé de 35 % à 21 %, et permis la comptabilisation immédiate des dépenses en capital des nouveaux investissements dans certains actifs amortissables admissibles, mesure qui sera progressivement éliminée à compter de 2023. La réforme fiscale américaine a aussi introduit l'instauration de la *Base Erosion Anti-abuse Tax* (BEAT), qui assujettit à des taxes supplémentaires certains paiements faits par des sociétés américaines au profit d'entités étrangères qui leur sont liées, et la mise en place de limites visant la déduction des intérêts débiteurs nets engagés par les sociétés américaines. Depuis l'adoption de ces réformes fiscales américaines, les autorités américaines ont publié divers règlements proposés et définitifs et des directives sur l'interprétation de ses dispositions. Ces interprétations ont été prises en compte dans le calcul de la provision pour les impôts et des paiements d'impôts de l'exercice en cours de la Compagnie. La réforme fiscale américaine et ces règlements devraient également avoir une incidence sur la provision pour les impôts sur les bénéfices et sur les paiements d'impôts de la Compagnie pour les prochaines années.

Le 27 mars 2020, le gouvernement des États-Unis a promulgué la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security (CARES) Act*, une loi comprenant une série de mesures fiscales et financières visant à relancer l'économie en atténuant les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Les mesures de la loi CARES relatives à l'impôt sur les sociétés permettent de reporter intégralement les pertes d'exploitation nettes fédérales américaines survenues au cours des années d'imposition 2018, 2019 et 2020 à chacune des cinq années d'imposition précédentes. En vertu de la loi CARES, la Compagnie a reclassé ses actifs d'impôts reportés de 213 M\$ de 2019 sur la perte d'exploitation nette survenue en 2019 en actifs d'impôts à recouvrer exigibles et a inscrit un recouvrement d'impôts exigibles de 141 M\$ en 2020 pour refléter un montant recouvrable au taux d'impôt fédéral sur les sociétés aux États-Unis plus élevé, soit 35 %, applicable aux années d'imposition antérieures à 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Taux d'imposition statutaire fédéral canadien		15 %	15 %	15 %
Charge d'impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition statutaire fédéral canadien		682 \$	814 \$	852 \$
Charge d'impôts attribuables aux éléments suivants :				
Impôts provincial et étranger sur les bénéfices ¹⁾		416	551	535
Rajustements d'impôts sur les bénéfices par suite de l'adoption de taux et des modifications à la législation fiscale ²⁾		(141)	(112)	—
Gain sur les cessions ³⁾		(1)	(6)	(51)
Autres ⁴⁾		26	(34)	18
Charge d'impôts sur les bénéfices		982 \$	1 213 \$	1 354 \$
Paiements nets au titre des impôts sur les bénéfices		353 \$	822 \$	776 \$

1) Comprend principalement l'incidence des impôts provinciaux au Canada et les impôts fédéral et étatiques aux États-Unis.

2) Comprend les recouvrements d'impôts (exigibles ou reportés, selon le cas) résultant de l'adoption de lois sur l'impôt sur les sociétés et/ou de taux d'impôt sur les sociétés provinciaux, fédéraux et étatiques aux États-Unis.

3) Se rapporte aux écarts permanents découlant des taux d'imposition plus bas au titre des gains en capital pour le gain sur la cession d'immobilisations de la Compagnie au Canada.

4) Comprend les rajustements concernant le dépôt ou la résolution de questions relatives aux impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs, incluant des avantages fiscaux nets constatés, les avantages fiscaux excédentaires et autres éléments.

Le tableau suivant présente de l'information concernant les impôts sur les bénéfices nationaux et étrangers :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices				
National		3 637 \$	4 162 \$	4 400 \$
Étranger		907	1 267	1 282
Total – Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		4 544 \$	5 429 \$	5 682 \$
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices exigibles				
National		616 \$	608 \$	818 \$
Étranger		(121)	36	9
Total – Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles		495 \$	644 \$	827 \$
Charge d'impôts reportés				
National		389 \$	423 \$	419 \$
Étranger		98	146	108
Total – Charge d'impôts reportés		487 \$	569 \$	527 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les éléments importants des impôts reportés débiteurs et créditeurs :

En millions	31 décembre	2020	2019
Impôts reportés débiteurs			
Passif relatif aux régimes de retraite		145 \$	137 \$
Passifs liés aux contrats de location		126	127
Pertes d'exploitation nettes et crédits d'impôts reportés ¹⁾		70	234
Passif à l'égard de blessures corporelles et de réclamations en justice		68	61
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite		59	59
Réserves pour la rémunération		41	51
Autres		69	69
Total – Impôts reportés débiteurs		578 \$	738 \$
Impôts reportés créditeurs			
Immobilisations		8 321 \$	8 222 \$
Actif relatif aux régimes de retraite		203	88
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation		118	131
Gains de change non matérialisés		45	15
Autres		162	126
Total – Impôts reportés créditeurs		8 849 \$	8 582 \$
Montant total net des impôts reportés créditeurs		8 271 \$	7 844 \$
Montant total net des impôts reportés créditeurs			
National		4 612 \$	4 184 \$
Étranger		3 659	3 660
Montant total net des impôts reportés créditeurs		8 271 \$	7 844 \$

1) Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait des déductions d'intérêts débiteurs nets reportées de 100 M\$, qui sont disponibles pour compenser les revenus imposables fédéraux et étatiques futurs aux États-Unis pendant une durée indéterminée. De plus, la Compagnie avait des reports de pertes d'exploitation nettes de 462 M\$ aux fins de l'impôt étatique aux États-Unis, qui sont disponibles pour compenser les revenus imposables futurs aux États-Unis et qui expirent entre 2021 et 2040. En outre, la Compagnie avait des reports de pertes d'exploitation nettes de 92 M\$ aux fins de l'impôt fédéral et provincial canadien, qui sont disponibles pour compenser les revenus imposables futurs fédéraux et provinciaux canadiens, qui expirent entre 2031 et 2039.

Sur une base annuelle, la Compagnie évalue la nécessité d'établir une provision pour moins-value relative à ses impôts reportés débiteurs et, si la Compagnie juge qu'il est plus probable qu'improbable que ses impôts reportés débiteurs ne seront pas matérialisés, une provision pour moins-value est inscrite. La matérialisation ultime des impôts reportés débiteurs dépend de la génération de revenus imposables futurs, du caractère nécessaire, au cours des périodes durant lesquelles ces écarts temporaires sont déductibles. Pour faire cette évaluation, la direction tient compte des renversements prévus des impôts reportés créditeurs, de l'existence de périodes permettant de reporter en arrière ou en avant et des revenus imposables futurs projetés. Au 31 décembre 2020, pour que la totalité des impôts reportés débiteurs se matérialise entièrement, la Compagnie devra générer des revenus imposables futurs d'environ 2,7 G\$ et, étant donné le niveau historique de ses revenus imposables, les projections de revenus imposables futurs du caractère nécessaire au cours des périodes durant lesquelles les impôts reportés débiteurs seront déductibles et la résorption des écarts temporaires imposables, la direction est d'avis, à la suite d'une évaluation de la conjoncture économique actuelle, qu'il est plus probable qu'improbable que la Compagnie réalisera les avantages liés à ces écarts déductibles. Au 31 décembre 2020, la Compagnie n'a pas constaté d'impôts reportés débiteurs de 259 M\$ (2019 – 244 M\$) pour la perte de change non réalisée afférente à son investissement net dans des filiales aux États-Unis inscrite au poste Autre perte globale cumulée, car la Compagnie ne prévoit pas que cet écart temporaire se résorbe dans un avenir prévisible.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente le rapprochement des avantages fiscaux non constatés relativement aux positions fiscales nationales et étrangères de la Compagnie :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Avantages fiscaux non constatés bruts au début de l'exercice		62 \$	74 \$	74 \$
<i>Augmentations aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives à l'exercice courant		17	5	12
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		28	—	2
<i>Diminutions aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		(15)	(17)	(13)
Règlements		—	—	(1)
<i>Avantages fiscaux non constatés bruts à la fin de l'exercice</i>		92	62	74
Rajustements pour tenir compte de conventions fiscales et autres accords		(25)	(2)	(5)
<i>Avantages fiscaux non constatés nets à la fin de l'exercice</i>		67 \$	60 \$	69 \$

Au 31 décembre 2020, le montant total des avantages fiscaux non constatés bruts s'est établi à 92 M\$, avant la prise en compte des conventions fiscales et autres accords intervenus entre les autorités fiscales. Au 31 décembre 2020, le montant des avantages fiscaux non constatés nets s'élevait à 67 M\$. S'ils étaient constatés, 16 M\$ des avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2020 auraient une incidence sur le taux d'imposition effectif. La Compagnie estime qu'il est raisonnablement possible qu'un montant de 15 M\$ des avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2020, lié aux questions fiscales fédérales et provinciales canadiennes, pourrait être comptabilisé au cours des douze prochains mois, par suite de règlements et de l'expiration de la prescription applicable, et cela n'affectera pas le taux d'imposition effectif, car ils sont liés à des différences temporaires.

La Compagnie comptabilise les intérêts et pénalités courus relativement aux avantages fiscaux non constatés bruts au poste Charge d'impôts sur les bénéficiaires dans les États consolidés des résultats de la Compagnie. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Compagnie a comptabilisé un montant de 16 M\$ (2019 – 1 M\$; 2018 – 3 M\$) au titre des intérêts et des pénalités courus. Au 31 décembre 2020, les intérêts et pénalités courus de la Compagnie se chiffraient à 27 M\$ (2019 – 11 M\$).

Au Canada, les déclarations de revenus fédérales et provinciales produites par la Compagnie pour les exercices 2014 à 2019 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Un examen des déclarations de revenus fédérales produites par la Compagnie pour les exercices 2014 et 2015 est en cours et devrait être complété en 2021. En 2020, les autorités fiscales ont proposé certains redressements de vérification et, par conséquent, la Compagnie a réévalué les positions fiscales pertinentes pour tous les exercices non clos et enregistré une charge d'impôts reportés de 25 M\$, qui comprend les avantages fiscaux non constatés nets et les intérêts débiteurs s'y rapportant. Aux États-Unis, les déclarations de revenus fédérales produites pour les exercices 2013 à 2019 ainsi que les déclarations de revenus étatiques produites pour les exercices 2016 à 2019 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. L'examen de certaines déclarations de revenus étatiques de la Compagnie est présentement effectué. La Compagnie ne prévoit pas que les résolutions définitives de ces questions auront d'autres répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

8 – Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Bénéfice net		3 562 \$	4 216 \$	4 328 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		711,3	720,1	734,5
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions		1,7	2,5	3,2
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</i>		713,0	722,6	737,7
Bénéfice de base par action		5,01 \$	5,85 \$	5,89 \$
Bénéfice dilué par action		5,00 \$	5,83 \$	5,87 \$
Unités non incluses dans le calcul, car leur inclusion n'aurait pas eu un effet dilutif				
Options d'achat d'actions		0,7	0,5	0,6
Unités d'actions liées au rendement		0,3	0,2	0,3

9 – Débiteurs

En millions	31 décembre	2020	2019
Transport de marchandises		869 \$	1 008 \$
Autres		211	233
Débiteurs bruts		1 080	1 241
Provision pour pertes de crédit		(26)	(28)
Débiteurs nets		1 054 \$	1 213 \$

10 – Autres actifs à court terme

En millions	31 décembre	2020	2019
Charges payées d'avance		148 \$	142 \$
Actifs détenus en vue de la vente (Note 5)		90	–
Impôts sur les bénéficiaires à recouvrer		85	219
Autres		42	57
Total – Autres actifs à court terme		365 \$	418 \$

11 – Immobilisations

En millions	31 décembre 2020				31 décembre 2019		
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net
Immobilisations y compris les contrats de location-financement							
Voie et chemin de roulement ^{1) 2)}	2 %	39 805 \$	8 717 \$	31 088 \$	39 395 \$	8 502 \$	30 893 \$
Matériel roulant	5 %	7 665	2 986	4 679	7 538	2 941	4 597
Immeubles	3 %	2 047	727	1 320	1 956	692	1 264
Informatique ³⁾	9 %	2 218	833	1 385	1 972	688	1 284
Autres	5 %	2 777	1 180	1 597	2 720	1 089	1 631
Total des immobilisations y compris les contrats de location-financement ^{4) 5)}		54 512 \$	14 443 \$	40 069 \$	53 581 \$	13 912 \$	39 669 \$
Contrats de location-financement inclus dans les immobilisations							
Voie et chemin de roulement ⁶⁾		406 \$	90 \$	316 \$	406 \$	85 \$	321 \$
Matériel roulant		61	3	58	87	2	85
Immeubles		27	10	17	27	9	18
Autres		107	21	86	128	18	110
Total des contrats de location-financement inclus dans les immobilisations		601 \$	124 \$	477 \$	648 \$	114 \$	534 \$

1) Comprend 2 316 M\$ de terrains au 31 décembre 2020 (2019 – 2 401 M\$).

2) En 2020, la Compagnie a fait un ajustement de 576 M\$ pour les actifs détenus en vue de la vente. Voir la Note 5, Actifs détenus en vue de la vente, pour de plus amples renseignements.

3) En 2020, la Compagnie a capitalisé 205 M\$ au titre du coût de développement de logiciels et de licences connexes à l'interne (2019 – 273 M\$).

4) En 2020, les acquisitions d'immobilisations, nettes des contrats de location-financement, s'élevaient à 2 863 M\$ (2019 – 3 865 M\$), dont 1 427 M\$ (2019 – 1 489 M\$) étaient liés à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire et des voies, incluant le remplacement de rails et de traverses, la réfection de ponts ainsi que d'autres travaux d'entretien général des voies.

5) En 2020, les charges d'amortissement liées aux immobilisations s'élevaient à 1 583 M\$ (2019 – 1 559 M\$).

6) Comprend un montant de 106 M\$ au titre d'accès aux emprises au 31 décembre 2020 (2019 – 106 M\$).

Au premier trimestre de 2019, la Compagnie a constaté une charge de 84 M\$, liée à des coûts capitalisés antérieurement pour la mise en place d'un système central pour la commande intégrale des trains (CIT), suite au déploiement d'un système de remplacement. Cette charge a été constatée au poste Amortissement des États consolidés des résultats.

12 – Contrats de location

La Compagnie a adopté la norme ASU 2016-02 Leases au cours du premier trimestre de 2019, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, en appliquant la méthode rétrospective modifiée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux Bénéfices non répartis comptabilisés le 1^{er} janvier 2019, sans retraitement de l'information financière pour les périodes comparatives. Au 1^{er} janvier 2019, l'ajustement de l'effet cumulatif requis pour l'adoption de la nouvelle norme a fait augmenter le solde des Bénéfices non répartis de 29 M\$, lié à un gain reporté sur une opération de cession-bail d'un bien immobilier. Lors de la première application, l'ajustement lié à la transition pour la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location d'une durée de plus de douze mois dans le Bilan consolidé de la Compagnie s'est chiffré à 756 M\$, pour chacun des soldes. L'ajustement lié à la transition lors de la première application se compose de contrats de location-financement et de contrats de location-exploitation de 215 M\$ et de 541 M\$, respectivement. Les nouveaux actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-financement et les nouveaux passifs liés aux contrats de location-financement découlent de la réévaluation des contrats comportant des options d'achat dont l'exercice par la Compagnie est raisonnablement certain dans le cadre de la transition au *Topic 842*, comptabilisés auparavant en tant que contrats de location-exploitation.

Le tableau suivant présente les coûts des contrats de location de la Compagnie pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019
Coûts des contrats de location-financement			
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		12 \$	11 \$
Intérêts sur les passifs liés aux contrats de location		3	8
<i>Coûts totaux des contrats de location-financement</i>		15	19
Coûts des contrats de location-exploitation		143	171
Coûts des contrats de location à court terme		42	47
Coûts des contrats de location variables ¹⁾		63	63
<i>Coûts totaux des contrats de location</i> ²⁾		263 \$	300 \$

1) Liés principalement à la location de camions pour les contrats de services de livraison de marchandises de la Compagnie.

2) Comprend les coûts des contrats de location des postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

La charge de location au titre des contrats de location-exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 s'élevait à 218 M\$.

Le tableau suivant présente les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location de la Compagnie, et leur classification dans les Bilans consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019 :

<i>En millions</i>	Classification	<i>31 décembre</i>	2020	2019
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location				
Contrats de location-financement	Immobilisations		477 \$	534 \$
Contrats de location-exploitation	Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation		435	520
<i>Total – Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location</i>			912 \$	1 054 \$
Passifs liés aux contrats de location				
À court terme				
Contrats de location-financement	Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an		70 \$	59 \$
Contrats de location-exploitation	Créditeurs et autres		107	122
À long terme				
Contrats de location-financement	Dette à long terme		4	75
Contrats de location-exploitation	Passifs liés aux contrats de location-exploitation		311	379
<i>Total – Passifs liés aux contrats de location</i>			492 \$	635 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les durées restantes et les taux d'actualisation des contrats de location de la Compagnie aux 31 décembre 2020 et 2019 :

	31 décembre	2020	2019
Durée restante moyenne pondérée des contrats de location (années)			
Contrats de location-financement		0,8	1,4
Contrats de location-exploitation		6,8	7,0
Taux d'actualisation moyen pondéré (%)			
Contrats de location-financement		3,10	3,21
Contrats de location-exploitation		2,79	3,12

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les contrats de location de la Compagnie pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 :

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Espèces versées pour les montants inclus dans l'évaluation des passifs liés aux contrats de location (\$)			
Sorties de trésorerie liées à l'exploitation résultant des contrats de location-exploitation		142	170
Sorties de trésorerie liées à l'exploitation résultant des contrats de location-financement		3	6
Sorties de trésorerie liées au financement résultant des contrats de location-financement		59	162
Actifs au titre de droits d'utilisation obtenus en échange de passifs liés aux contrats de location (\$)			
Contrats de location-exploitation		53	79
Contrats de location-financement		—	—

Le tableau suivant présente les échéances des passifs liés aux contrats de location pour les cinq prochaines années et ultérieurement au 31 décembre 2020 :

En millions	Contrats de location-financement	Contrats de location-exploitation ¹⁾
2021	71 \$	118 \$
2022	1	84
2023	—	61
2024	—	41
2025	—	35
2026 et ultérieurement	3	125
Total des paiements liés à des contrats de location	75	464
Moins : Intérêts implicites	1	46
Valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location	74 \$	418 \$

1) Comprend un montant de 70 M\$ lié aux options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

13 – Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2020	2019
Actifs incorporels		145 \$	152 \$
Placements ¹⁾		83	84
Écart d'acquisition (Note 3)		70	77
Charges reportées		64	67
Débiteurs à long terme		37	31
Autres éléments d'actif à long terme		22	18
<i>Total – Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres</i>		421 \$	429 \$

1) Au 31 décembre 2020, la Compagnie détenait 56 M\$ (2019 – 60 M\$) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et 27 M\$ (2019 – 24 M\$) de placements pour lesquels la juste valeur ne peut pas être facilement déterminée au coût moins la dépréciation, plus ou moins les changements dans les prix observables.

14 – Crédoiteurs et autres

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2020	2019
Comptes fournisseurs		780 \$	866 \$
Charges salariales à payer		349	284
Charges courues		293	318
Impôts sur les bénéfices et autres taxes		223	202
Intérêts courus		162	161
Passifs sur contrat (Note 4)		115	50
Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations (Note 21)		109	91
Passifs liés aux contrats de location-exploitation (Note 12)		107	122
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 21)		46	38
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite (Note 17)		14	15
Autres		166	210
<i>Total – Crédoiteurs et autres</i>		2 364 \$	2 357 \$

15 – Dette

En millions	Échéance	Montant libellé en dollars US	31 décembre	2020	2019
Billets et débetures ¹⁾					
Canadien National :					
2,40 %	2 ans, billets ²⁾	3 févr. 2020	300 \$ US	– \$	390 \$
2,75 %	7 ans, billets ²⁾	18 févr. 2021		250	250
2,85 %	10 ans, billets ²⁾	15 déc. 2021	400 \$ US	509	520
2,25 %	10 ans, billets ²⁾	15 nov. 2022	250 \$ US	318	325
7,63 %	30 ans, débetures	15 mai 2023	150 \$ US	191	195
2,95 %	10 ans, billets ²⁾	21 nov. 2024	350 \$ US	445	455
2,80 %	10 ans, billets ²⁾	22 sept. 2025		350	350
2,75 %	10 ans, billets ²⁾	1 ^{er} mars 2026	500 \$ US	636	649
6,90 %	30 ans, billets ²⁾	15 juil. 2028	475 \$ US	604	617
3,20 %	10 ans, billets ²⁾	31 juil. 2028		350	350
3,00 %	10 ans, billets ²⁾	8 févr. 2029		350	350
7,38 %	30 ans, débetures ²⁾	15 oct. 2031	200 \$ US	255	260
6,25 %	30 ans, billets ²⁾	1 ^{er} août 2034	500 \$ US	636	649
6,20 %	30 ans, billets ²⁾	1 ^{er} juin 2036	450 \$ US	573	585
6,71 %	Puttable Reset Securities PURS ^{SM 2)}	15 juil. 2036	250 \$ US	318	325
6,38 %	30 ans, débetures ²⁾	15 nov. 2037	300 \$ US	382	390
3,50 %	30 ans, billets ²⁾	15 nov. 2042	250 \$ US	318	325
4,50 %	30 ans, billets ²⁾	7 nov. 2043	250 \$ US	318	325
3,95 %	30 ans, billets ²⁾	22 sept. 2045		400	400
3,20 %	30 ans, billets ²⁾	2 août 2046	650 \$ US	827	844
3,60 %	30 ans, billets ²⁾	1 ^{er} août 2047		500	500
3,65 %	30 ans, billets ²⁾	3 févr. 2048	600 \$ US	764	779
3,60 %	30 ans, billets ²⁾	31 juil. 2048		450	450
4,45 %	30 ans, billets ²⁾	20 janv. 2049	650 \$ US	827	844
3,60 %	30 ans, billets ²⁾	8 févr. 2049		450	450
3,05 %	30 ans, billets ²⁾	8 févr. 2050		450	450
2,45 %	30 ans, billets ²⁾	1 ^{er} mai 2050	600 \$ US	764	–
4,00 %	50 ans, billets ²⁾	22 sept. 2065		100	100
Illinois Central :					
7,70 %	100 ans, débetures	15 sept. 2096	125 \$ US	159	162
BC Rail :					
	90 ans, billets subordonnés ne portant pas intérêt ³⁾	14 juil. 2094		842	842
Total des billets et débetures				13 336	13 131
Autres					
Papier commercial				56	1 277
Titrisation des débiteurs				–	200
Contrats de location-financement				74	134
Prêts d'équipement et autres ⁴⁾				402	4
Total dette, brute				13 868	14 746
Escompte net non amorti et coûts liés à l'émission de titres de créance ³⁾				(962)	(950)
Total dette⁵⁾				12 906	13 796
Moins : Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an				910	1 930
Total – Dette à long terme				11 996 \$	11 866 \$

1) Les billets et les débetures de la Compagnie ne sont pas garantis.

2) Les titres de créance à taux fixe sont rachetables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Compagnie, à la valeur nominale ou à un prix fixé selon une formule tenant compte des taux d'intérêt en vigueur au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

3) Au 31 décembre 2020, ces billets ont été enregistrés à titre de dette à escompte de 13 M\$ (2019 – 12 M\$), avec un taux d'intérêt implicite de 5,75 % (2019 – 5,75 %). L'escompte de 829 M\$ (2019 – 830 M\$) est inclus dans le poste Escompte net non amorti et coûts liés à l'émission de titres de créance.

4) Comprend un prêt d'équipement en vertu de la facilité de crédit non renouvelable de 368 M\$ et d'autres prêts d'équipement de 34 M\$ payables mensuellement à un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,00 %.

5) Voir la Note 22, Instruments financiers, pour de l'information sur la juste valeur de la dette.

Billets et débentures

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Compagnie a émis et remboursé les éléments suivants :

- le 1^{er} mai 2020, émission sur les marchés financiers américains de 600 M\$ US (837 M\$) de billets à 2,45 % échéant en 2050, pour un produit net de 810 M\$; et
- le 3 février 2020, remboursement à l'échéance de 300 M\$ US (397 M\$) de billets à 2,40 % échéant en 2020.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Compagnie a émis les éléments suivants:

- le 1^{er} novembre 2019, émission sur les marchés financiers canadiens de 450 M\$ de billets à 3,05 % échéant en 2050, pour un produit net de 443 M\$; et
- le 8 février 2019, émission sur les marchés financiers canadiens de 350 M\$ de billets à 3,00 % échéant en 2029 et de 450 M\$ de billets à 3,60 % échéant en 2049, pour un produit net total de 790 M\$.

Facilités de crédit renouvelables

La Compagnie a une facilité de crédit renouvelable non garantie auprès d'un consortium de prêteurs, qui peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial. La facilité de crédit renouvelable de 2,0 G\$ de la Compagnie est composée d'une tranche de 1,0 G\$ échéant le 5 mai 2022 et d'une tranche de 1,0 G\$ échéant le 5 mai 2024. Sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs, la Compagnie a l'option d'augmenter la facilité d'une somme supplémentaire de 500 M\$ pendant sa durée et de demander une prolongation une fois par an pour maintenir la durée des tranches respectives de trois ans et cinq ans. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit pour les titres d'emprunt du CN. En 2020, la Compagnie a emprunté 100 M\$ et a remboursé 100 M\$ aux termes de cette facilité. Aux 31 décembre 2020 et 2019, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable.

Le 27 mars 2020, la Compagnie a conclu une entente de facilité de crédit renouvelable de 250 M\$ d'une durée de un an. La facilité de crédit peut être utilisée à des fins de fonds de roulement et pour les besoins généraux de la Compagnie et permet de faire des emprunts à divers taux d'intérêt, majorés d'une marge. Le 19 mai 2020, la Compagnie a conclu un complément à l'entente originale afin de hausser la facilité de crédit à 390 M\$. Au 31 décembre 2020, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable, et aucun retrait n'a été effectué en 2020.

Les deux ententes de facilité de crédit comportent une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale et que la Compagnie respecte.

Facilité de crédit non renouvelable

La Compagnie a une entente de facilité de crédit à terme non renouvelable de 300 M\$ US pour financer ou refinancer l'achat de matériel, qui pouvait être utilisée jusqu'au 31 mars 2020. Le 27 mars 2020, la Compagnie a conclu des compléments de prêt à l'entente originale pour un capital supplémentaire de 310 M\$ US, qui peut être utilisé jusqu'au 31 mars 2021. Les prêts à terme consentis en vertu de cette facilité ont une durée de 20 ans, portent intérêt à un taux variable, sont remboursables par versements trimestriels égaux, sont remboursables par anticipation à tout moment sans pénalité et sont garantis par le matériel roulant.

Le 3 février 2020, la Compagnie a émis un prêt d'équipement de 300 M\$ US (397 M\$) en vertu de cette facilité et a remboursé 11 M\$ US (15 M\$) en 2020.

Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 289 M\$ US (368 M\$), au taux d'intérêt de 0,87 %, et disposait de 310 M\$ US en vertu de cette facilité de crédit non renouvelable. Au 31 décembre 2019, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours et disposait de 300 M\$ US en vertu de cette facilité de crédit non renouvelable.

Papier commercial

La Compagnie a un programme de papier commercial au Canada et aux États-Unis. Ces deux programmes sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. Le montant maximal total sur le principal de papier commercial qui pourrait être émis est de 2,0 G\$, ou l'équivalent en dollars US, sur une base combinée. Aux 31 décembre 2020 et 2019, les emprunts totaux aux termes des programmes de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 44 M\$ US (56 M\$) et à 983 M\$ US (1 277 M\$), respectivement, aux taux d'intérêt moyens pondérés de 0,13 % et de 1,77 %, respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente un résumé des flux de trésorerie liés aux émissions et aux remboursements de papier commercial :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours				
Émission		5 315 \$	5 069 \$	8 292 \$
Remboursement		(6 076)	(5 141)	(8 442)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</i>		(761) \$	(72) \$	(150) \$
Papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus				
Émission		736 \$	2 115 \$	1 135 \$
Remboursement		(1 248)	(1 902)	(886)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</i>		(512) \$	213 \$	249 \$
<i>Variation nette du papier commercial</i>		(1 273) \$	141 \$	99 \$

Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. Le 27 février 2020, la Compagnie a prolongé de deux ans la durée de cette entente, soit jusqu'au 1^{er} février 2023.

Au 31 décembre 2020, la Compagnie n'avait aucun emprunt dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs. Au 31 décembre 2019, les emprunts dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs de la Compagnie s'élevaient à 200 M\$ au taux d'intérêt moyen pondéré de 1,90 %, garantis par et limités à 224 M\$ de débiteurs, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

Le tableau suivant présente un résumé des flux de trésorerie associés aux produits reçus et au remboursement du programme de titrisation des débiteurs :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Début de l'exercice		200 \$	— \$	421 \$
Produits reçus		450	420	530
Remboursement		(650)	(220)	(950)
Taux de change		—	—	(1)
<i>Fin de l'exercice</i>		— \$	200 \$	— \$

Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 11 juin 2020, la Compagnie a prolongé la durée de certaines ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2023. Les ententes ont été conclues avec différentes banques relativement à l'obligation de la Compagnie de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. En vertu de ces ententes, la Compagnie peut, de temps à autre, fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises.

Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 421 M\$ (2019 – 424 M\$) en vertu des facilités engagées sur un montant total disponible de 492 M\$ (2019 – 459 M\$) et de 165 M\$ (2019 – 149 M\$) en vertu des facilités non engagées.

Au 31 décembre 2020, des montants de 424 M\$ (2019 – 429 M\$) et de 100 M\$ (2019 – 90 M\$) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Échéances de la dette

Le tableau suivant présente les échéances de la dette existante au 31 décembre 2020, excluant les passifs liés aux contrats de location-financement, pour les cinq prochaines années et ultérieurement :

<i>En millions</i>	Dette ¹⁾
2021	840 \$
2022	329
2023	203
2024	459
2025	364
2026 et ultérieurement	10 637
Total	12 832
Passifs liés aux contrats de location-financement ²⁾	74
Total – Dette	12 906 \$

1) *Présentée nette des escomptes non amortis et des coûts liés à l'émission de titres de créance.*

2) *Voir la Note 12, Contrats de location, pour les échéances des passifs liés aux contrats de location-financement.*

Montant de la dette libellée en dollars US

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2020	2019
Billets et débetures		6 950 \$ US	6 650 \$ US
Papier commercial		44	983
Passifs liés aux contrats de location-financement		50	74
Prêts d'équipement et autres		314	–
Montant total en \$ US de la dette libellée en dollars US		7 358 \$ US	7 707 \$ US
Montant total en \$ CA de la dette libellée en dollars US		9 363 \$	10 011 \$

16 – Autres passifs et crédits reportés

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2020	2019
Passif à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations (Note 21) ¹⁾		238 \$	261 \$
Passifs sur contrat (Note 4) ¹⁾		85	161
Passif relatif à la rémunération à base d'actions (Note 19)		14	16
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 21) ¹⁾		13	19
Crédits reportés et autres		184	177
Total – Autres passifs et crédits reportés		534 \$	634 \$

1) *Voir la Note 14, Crédeurs et autres pour la tranche à court terme correspondante.*

17 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. Sous réserve de certaines exigences minimales sur le plan des années de service et de l'âge, les cadres supérieurs et les membres de la haute direction sont également admissibles à des avantages complémentaires de retraite additionnels en vertu de l'allocation de retraite spéciale, du Régime supplémentaire de retraite à l'intention de la haute direction ou du Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction.

La Compagnie offre aussi des avantages complémentaires de retraite à certains employés, qui procurent de l'assurance-vie et des prestations au titre des soins de santé et, à un groupe fermé d'employés, des facilités de transport gratuit par train pendant la retraite. Ces avantages complémentaires de retraite sont financés à mesure de leur exigibilité. Les tableaux ci-après portent sur tous les régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie. Toutefois, sauf indication contraire, les descriptions ci-dessous portent exclusivement sur le régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN.

Description du Régime de retraite du CN

Le Régime de retraite du CN est un régime contributif à prestations déterminées qui couvre la majorité des membres du personnel du CN. La pension versée est surtout fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des derniers gains annuels ouvrant droit à pension et les membres du personnel sont, en règle générale, tenus d'y adhérer dès leur entrée en fonction. Les prestations de retraite sont indexées après la retraite au moyen d'un mécanisme de partage des gains (des pertes), sous réserve d'augmentations minimales garanties. Le fiduciaire des caisses fiduciaires de retraite de la Compagnie (qui comprend la Caisse fiduciaire de retraite du CN) est une société de fiducie indépendante. À titre de fiduciaire, celle-ci exerce certaines fonctions; elle doit notamment détenir les titres légaux de l'actif de la Caisse fiduciaire de retraite du CN et assurer le respect, par la Compagnie, en sa qualité d'administrateur, des dispositions du Régime de retraite du CN et de la législation qui s'y applique. La date de mesure utilisée par la Compagnie pour le Régime de retraite du CN est le 31 décembre.

Politique de capitalisation

Les cotisations des membres du personnel au Régime de retraite du CN sont déterminées selon les modalités du régime. Les cotisations patronales sont conformes aux dispositions législatives du gouvernement du Canada, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, y compris aux modifications qui y sont apportées et à son règlement d'application, et ces cotisations respectent des seuils minimum et maximum déterminés selon les résultats d'évaluations actuarielles. Les évaluations actuarielles doivent généralement être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières le juge opportun. Ces évaluations actuarielles sont établies conformément aux exigences législatives et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des régimes de retraite. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite à prestations déterminées admissibles aux États-Unis de la Compagnie.

Les évaluations actuarielles les plus récentes effectuées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2019, que la Compagnie a déposées pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens, indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 3,5 G\$ sur une base de continuité et un excédent de capitalisation d'environ 0,6 G\$ sur une base de solvabilité, calculés selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique des régimes en vertu du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation, s'il y a lieu, tels que calculés en vertu de la réglementation actuelle en matière de retraite, soient payés sur un certain nombre d'années. Il est aussi possible d'obtenir une lettre de crédit pour répondre aux exigences de paiements de solvabilité.

Les prochaines évaluations actuarielles de la Compagnie exigées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2020 pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens seront effectuées en 2021. Ces évaluations actuarielles devraient indiquer un excédent de capitalisation d'environ 3,4 G\$ sur une base de continuité, tandis que l'on s'attend à ce qu'elles indiquent un excédent de capitalisation d'environ 0,5 G\$ sur une base de solvabilité. En se fondant sur les résultats anticipés de ces évaluations, la Compagnie prévoit verser en 2021 des cotisations en espèces totales d'environ 135 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite. Au 1^{er} février 2021, la Compagnie avait versé 64 M\$ à ses régimes de retraite à prestations déterminées pour 2021.

Actif des régimes

L'actif des divers régimes de retraite à prestations déterminées canadiens de la Compagnie est principalement détenu dans des caisses fiduciaires (les « Fiducies ») distinctes qui sont diversifiées selon la catégorie d'actif, le pays, le secteur et la stratégie d'investissement. Chaque année, le Conseil d'administration du CN examine et confirme ou modifie l'Énoncé des politiques et procédures d'investissement (l'« EPPI »), qui comprend la cible de pondération à long terme de l'actif (la « Politique ») et les indices de référence connexes. La Politique est fondée sur les attentes économiques et le rendement des marchés financiers à long terme et prend en considération l'évolution des obligations au titre des

Notes afférentes aux états financiers consolidés

prestations des régimes. En 2020, la Politique a été modifiée pour appliquer un changement à la cible de pondération de l'actif à l'encaisse et aux placements à court terme, ainsi qu'aux obligations et investissements hypothécaires.

La Division des investissements du CN (le « Gestionnaire de fonds »), dont le mandat est d'investir et d'administrer l'actif des régimes, peut également mettre en œuvre une stratégie d'investissement (la « Stratégie ») pouvant faire différer la pondération réelle de l'actif des régimes de la Politique en raison de l'évolution des risques et des occasions du marché. Le Comité du régime de retraite et d'investissement du Conseil d'administration (le « Comité ») compare régulièrement la pondération réelle des actifs des régimes avec celles de la Politique et de la Stratégie, et compare le rendement réel de l'actif des régimes de retraite de la Compagnie au rendement des indices de référence.

En 2020, la Politique et la pondération réelle de l'actif des régimes de retraite de la Compagnie, fondées sur la juste valeur, s'établissent comme suit :

	Politique	Pondération réelle de l'actif des régimes	
		2020	2019
Encaisse et placements à court terme	2 %	3 %	3 %
Obligations et investissements hypothécaires	41 %	37 %	36 %
Dettes de marchés émergents	1,5 %	2 %	3 %
Titres d'emprunt privés	1,5 %	3 %	3 %
Placements en actions	35 %	38 %	37 %
Biens immobiliers	4 %	2 %	2 %
Investissements pétroliers et gaziers	7 %	3 %	5 %
Investissements d'infrastructure	4 %	3 %	3 %
Titres à rendement absolu	10 %	10 %	10 %
Primes de risque alternatives ¹⁾	— %	1 %	1 %
Passifs liés aux placements	(6 %)	(2 %)	(3 %)
Total	100 %	100 %	100 %

1) La catégorie des investissements non directionnels répartis par facteur de risque a été renommée primes de risque alternatives.

Le Comité doit approuver tous les placements importants dans des titres non liquides. L'EPPI permet l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour réaliser des stratégies, couvrir et atténuer des risques existants ou anticipés, mais interdit les placements dans des titres de la Compagnie ou de ses filiales. Les investissements détenus dans les régimes de retraite de la Compagnie sont principalement constitués de ce qui suit :

- Encaisse et placements à court terme composés de titres très liquides assurant que des flux de trésorerie suffisants sont disponibles pour faire face aux versements de prestations à court terme. Les placements à court terme se composent surtout d'obligations émises par des banques à charte canadiennes et par les gouvernements canadiens.
- Obligations comprenant les titres obligataires émis ou garantis par les gouvernements et des entités non gouvernementales. Au 31 décembre 2020, 80 % (2019 – 80 %) des obligations étaient émises ou garanties par les gouvernements du Canada, des États-Unis ou autres. Les investissements hypothécaires sont constitués de produits hypothécaires composés principalement de prêts ordinaires ou de prêts avec participation garantis par des propriétés commerciales. Sur une base d'exposition, la politique du régime pour les obligations et investissements hypothécaires est de 46 %, ce qui comprend une pondération de 41 % principalement aux obligations gouvernementales et de sociétés et une pondération de 5 % aux instruments financiers dérivés liés à la part des obligations.
- Dette des marchés émergents composée de parts de fonds mis en commun ou dans des comptes distincts gérés par des gestionnaires externes dont le mandat est d'investir dans des titres de créance de pays émergents.
- Titres d'emprunt privés constitués de participations dans des fonds de titres d'emprunt privés axés sur la production d'un rendement stable.
- Placements en actions constitués de titres cotés en bourse, diversifiés par secteur industriel, par pays et par émetteur, et de placements dans des fonds de capitaux propres principalement liés au secteur de l'énergie. Au 31 décembre 2020, la pondération la plus importante par émetteur individuel d'un titre coté en bourse s'établissait à 3 % (2019 – 1 %) et la pondération la plus importante par secteur industriel s'établissait à 17 % (2019 – 12 %). Sur une base d'exposition, la politique du régime pour les placements en actions est de 40 %, ce qui comprend une pondération de 35 % aux investissements en actions et de 5 % aux instruments financiers dérivés liés à la part des actions.
- Portefeuille de biens immobiliers diversifié, qui comprend des terrains canadiens et des propriétés commerciales, et des placements dans des fonds de capital-investissement immobilier.
- Investissements pétroliers et gaziers comprenant des propriétés pétrolières et gazières ainsi que des titres cotés et non cotés en bourse de sociétés pétrolières et gazières.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

- Investissements d'infrastructure constitués de participations dans des fonds d'infrastructure privés, de prêts à terme et de billets d'entreprises d'infrastructure.
- Titres à rendement absolu, qui sont constitués principalement d'un portefeuille d'unités de fonds spéculatifs gérés à l'externe, qui sont investis dans différentes stratégies acheteur-vendeur visant des fonds multistratégie, à revenu fixe, de fonds macroéconomique et d'assurance de croissance. Les gestionnaires font l'objet d'un suivi continu par un contrôle diligent des opérations et des placements.
- Investissements dans des primes de risque alternatives constituant un portefeuille d'unités de fonds gérés à l'externe et provenant de stratégies gérées à l'interne de façon à être rajustés en fonction des risques.
- Passifs liés aux placements tenant compte d'un certain niveau de financement associé aux titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et d'autres actifs.

Le Gestionnaire de fonds des régimes surveille quotidiennement l'évolution des marchés et les risques relatifs aux devises étrangères, aux taux d'intérêt, aux marchés, au crédit et aux liquidités. Lorsqu'il investit dans des titres étrangers, les régimes sont exposés au risque lié au change étranger qui peut être couvert ou atténué, et dont l'effet est inclus dans l'évaluation des titres étrangers. Après déduction du montant ajusté ou couvert, l'exposition des régimes aux risques liés au change étranger au 31 décembre 2020 se présentait comme suit : dollar CA : 60 %; dollar américain : 23 %; devises européennes : 8 %; yen japonais : 2 %; diverses autres devises : 7 %. Le risque lié aux taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur des placements fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La sensibilité aux taux d'intérêt dépend du moment et du montant des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif portant intérêt des régimes. Les instruments dérivés sont des ententes contractuelles dont la valeur est fonction des taux d'intérêt et des devises étrangères ainsi que des marchandises ou des placements en actions, entre autres éléments de variation et facteurs. Ils peuvent comprendre des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des options et des swaps. Les instruments dérivés se classent dans les catégories d'investissement d'actifs en fonction de leur risque sous-jacent et sont utilisés de temps à autre comme instrument synthétique à la place des activités de placement qui seraient autrement réalisées par un investissement direct dans une catégorie d'investissement d'actifs. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés à des fins de couverture, les gains ou les pertes associés à ces instruments dérivés sont compensés par la variation correspondante de la valeur des actifs visés par la couverture. Les politiques établies pour gérer le risque de crédit de contrepartie exigent des transactions avec des contreparties considérées comme ayant une grande qualité de crédit. Des liquidités suffisantes sont maintenues pour couvrir les flux de trésorerie en surveillant des facteurs tels que les garanties de juste valeur promises et reçues, les conventions de rachat et les conventions de prêt de titres.

Le rendement global des marchés financiers et le niveau des taux d'intérêt ont une incidence sur la capitalisation des régimes de retraite de la Compagnie, en particulier du principal régime de retraite canadien de la Compagnie. Des variations défavorables du rendement des régimes de retraite et des taux d'intérêt depuis la date des dernières évaluations actuarielles pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur l'état de capitalisation des régimes et sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les tableaux qui suivent présentent la juste valeur des actifs des régimes, par catégorie d'actifs, aux 31 décembre 2020 et 2019 :

En millions	Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2020				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur nette des actifs
Encaisse et placements à court terme ¹⁾	594 \$	41 \$	553 \$	– \$	– \$
Obligations ²⁾					
Canada, États-Unis et supranational	642	–	642	–	–
Provinces du Canada et municipalités	5 103	–	5 103	–	–
Sociétés	1 472	–	1 472	–	–
Dettes de marchés émergents ³⁾	406	–	406	–	–
Investissements hypothécaires ⁴⁾	21	–	21	–	–
Titres d'emprunt privés ⁵⁾	575	–	–	–	575
Actions de sociétés ouvertes ⁶⁾					
Actions canadiennes	555	555	–	–	–
Actions américaines	3 249	3 214	35	–	–
Actions internationales	3 477	3 477	–	–	–
Actions de sociétés fermées ⁷⁾	303	–	–	–	303
Biens immobiliers ⁸⁾	381	–	–	279	102
Investissements pétroliers et gaziers ⁹⁾	649	128	17	504	–
Investissements d'infrastructure ¹⁰⁾	571	–	65	–	506
Fonds à rendement absolu ¹¹⁾					
Multistratégie	1 032	–	–	–	1 032
Revenu fixe	68	–	–	–	68
Macroéconomique	697	–	–	–	697
Assurance de croissance	92	92	–	–	–
Primes de risque alternatives ¹²⁾	191	–	–	–	191
Total – Placements ¹³⁾	20 078 \$	7 507 \$	8 314 \$	783 \$	3 474 \$
Passifs liés aux placements ¹⁴⁾	(441)				
Autres ¹⁵⁾	86				
Total – Actif des régimes	19 723 \$				

En millions	Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2019				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur nette des actifs
Encaisse et placements à court terme ¹⁾	502 \$	92 \$	410 \$	– \$	– \$
Obligations ²⁾					
Canada, États-Unis et supranational	771	–	771	–	–
Provinces du Canada et municipalités	4 503	–	4 503	–	–
Sociétés	1 347	–	1 347	–	–
Dettes de marchés émergents ³⁾	500	–	500	–	–
Investissements hypothécaires ⁴⁾	52	–	52	–	–
Titres d'emprunt privés ⁵⁾	481	–	–	–	481
Actions de sociétés ouvertes ⁶⁾					
Actions canadiennes	338	338	–	–	–
Actions américaines	3 265	3 234	31	–	–
Actions internationales	3 006	3 006	–	–	–
Actions de sociétés fermées ⁷⁾	215	–	–	–	215
Biens immobiliers ⁸⁾	435	–	–	329	106
Investissements pétroliers et gaziers ⁹⁾	901	177	17	707	–
Investissements d'infrastructure ¹⁰⁾	619	–	66	–	553
Fonds à rendement absolu ¹¹⁾					
Multistratégie	1 083	–	–	–	1 083
Revenu fixe	175	–	–	–	175
Macroéconomique	490	–	–	–	490
Assurance de croissance	17	17	–	–	–
Primes de risque alternatives ¹²⁾	288	–	–	–	288
Total – Placements ¹³⁾	18 988 \$	6 864 \$	7 697 \$	1 036 \$	3 391 \$
Passifs liés aux placements ¹⁴⁾	(565)				
Autres ¹⁵⁾	1				
Total – Actif des régimes	18 424 \$				

Niveau 1 : La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur à la cote d'actifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 : La juste valeur est déterminée en fonction d'autres données importantes observables.

Niveau 3 : La juste valeur est déterminée en fonction des données importantes non observables.

Valeur nette des actifs : Investissements évalués à la valeur nette des actifs comme mesure de simplification.

Les notes complémentaires aux tableaux sont présentées à la page suivante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des investissements classés dans la catégorie de niveau 3 :

En millions	Paramètres de mesure de la juste valeur en fonction des données importantes non observables (Niveau 3)		
	Biens immobiliers ⁹⁾	Investissements pétroliers et gaziers ⁹⁾	Total
Solde au 31 décembre 2018	321 \$	728 \$	1 049 \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	13	7	20
Achats	3	—	3
Ventes	(1)	—	(1)
Décassements	(7)	(28)	(35)
Solde au 31 décembre 2019	329	707	1 036
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	(54)	(188)	(242)
Achats	6	—	6
Ventes	(1)	—	(1)
Décassements	(1)	(15)	(16)
Solde au 31 décembre 2020	279 \$	504 \$	783 \$

- 1) L'encaisse et les placements à court terme, ainsi que les intérêts courus s'y rapportant, sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur, et sont classés dans la catégorie de niveau 1 et dans la catégorie de niveau 2, respectivement.
- 2) Les obligations sont évaluées à partir de données sur les cours moyens obtenues auprès de fournisseurs indépendants de données concernant l'établissement des prix. Lorsque les prix ne sont pas disponibles auprès de sources indépendantes, la juste valeur est basée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables.
- 3) Les fonds de titres de créances des marchés émergents sont évalués en fonction des données sur la valeur nette des actifs, qui sont facilement accessibles et publiées par chaque gestionnaire de fonds indépendant.
- 4) Les investissements hypothécaires sont évalués en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables.
- 5) Les placements dans les titres d'emprunt privés sont évalués en fonction de la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables.
- 6) La juste valeur des placements en actions de sociétés ouvertes est déterminée en fonction de la valeur à la cote d'actifs identiques sur des marchés actifs.
- 7) Les placements en actions de sociétés fermées sont évalués en fonction de la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation.
- 8) La juste valeur des biens immobiliers classés dans la catégorie de niveau 3 comprend des biens immeubles. Les terrains sont évalués en fonction de la juste valeur d'actifs comparables et les biens productifs sont évalués en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs estimatifs ou de la juste valeur d'actifs comparables. Des évaluations indépendantes de tous les biens immeubles sont effectuées tous les trois ans sur une base rotationnelle. La juste valeur des biens immobiliers classés comme valeur nette des actifs est principalement constituée de placements dans des fonds de capital-investissement immobilier et s'appuie sur la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation.
- 9) Les investissements pétroliers et gaziers classés dans la catégorie de niveau 1 sont évalués en fonction de la valeur à la cote sur des marchés actifs. Les participations dans les titres pétroliers et gaziers négociés sur un marché secondaire sont évaluées en fonction du plus récent prix de transaction et sont classées dans la catégorie de niveau 2. Les investissements pétroliers et gaziers classés dans la catégorie de niveau 3 sont constitués de propriétés pétrolières et gazières en exploitation, et la juste valeur est basée sur les flux de trésorerie nets futurs estimatifs actualisés en fonction des taux courants du marché pour les transactions visant des actifs similaires. Les flux de trésorerie nets futurs estimatifs s'appuient sur les prix pétroliers et gaziers prévus et sur la projection de la production annuelle future et des coûts.
- 10) La juste valeur des investissements d'infrastructure classés dans la catégorie de niveau 2 s'appuie sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables. La juste valeur des fonds d'infrastructure classés comme valeur nette des actifs s'appuie sur la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation.
- 11) Les titres à rendement absolu sont évalués à la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds indépendant. Tous les titres à rendement absolu comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de mensuelle à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient de 5 à 90 jours.
- 12) Les investissements dans des primes de risque alternatives sont évalués à la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds indépendant ou gestionnaire de fonds. Tous les fonds comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de quotidienne à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient de 5 à 60 jours.
- 13) Les instruments financiers dérivés, qui sont inclus dans le total des placements, sont évalués en utilisant les valeurs à la cote du marché lorsqu'elles sont disponibles et sont classés dans la catégorie de niveau 1, ou basés sur des techniques d'évaluation utilisant des données de marché lorsque les valeurs à la cote du marché ne sont pas disponibles et sont classés dans la catégorie de niveau 2. Les instruments dérivés sont inclus dans des catégories d'investissement d'actifs en fonction de leur exposition sous-jacente.
- 14) Les passifs liés aux placements sont constitués de titres vendus en vertu d'ententes de rachat. Les titres vendus en vertu d'ententes de rachat ne remplissent pas les conditions pour le retrait des actifs et sont donc maintenus dans les livres avec un passif compensatoire comptabilisé pour représenter la nature de financement de cette transaction. Ces ententes sont comptabilisées au coût, qui, avec les intérêts courus, se rapprochent de la juste valeur en raison de leur nature à court terme.
- 15) Les actifs de la catégorie Autres sont constitués d'actifs d'exploitation de 262 M\$ (2019 – 108 M\$) et de passifs d'exploitation de 176 M\$ (2019 – 107 M\$) nécessaires pour l'administration des actifs des Fiducies et des activités de prestations et de capitalisation des régimes. Ces actifs sont évalués au coût et n'ont été répartis dans aucune catégorie de juste valeur.

Obligations et situation de capitalisation au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2020	2019	2020	2019
Évolution des obligations découlant des régimes					
Obligations projetées découlant des régimes au début de l'exercice		18 609 \$	17 275 \$	227 \$	247 \$
Modifications		—	—	—	—
Intérêts débiteurs		532	596	6	8
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations projetées ¹⁾		1 208	1 611	9	(9)
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période		175	143	2	2
Cotisations des participants aux régimes		59	64	—	—
Change étranger – fluctuations		(7)	(15)	—	(3)
Prestations versées, règlements et transferts		(1 077)	(1 065)	(16)	(18)
<i>Obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice</i> ²⁾		19 499 \$	18 609 \$	228 \$	227 \$
Élément représentant des augmentations salariales futures		(271)	(253)	—	—
<i>Obligations cumulées découlant des régimes à la fin de l'exercice</i>		19 228 \$	18 356 \$	228 \$	227 \$
Évolution de l'actif des régimes					
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice		18 424 \$	17 244 \$	— \$	— \$
Cotisations de l'employeur		93	105	—	—
Cotisations des participants aux régimes		59	64	—	—
Change étranger – fluctuations		(6)	(11)	—	—
Rendement réel sur l'actif des régimes		2 230	2 087	—	—
Prestations versées, règlements et transferts		(1 077)	(1 065)	—	—
<i>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice</i> ²⁾		19 723 \$	18 424 \$	— \$	— \$
<i>Capitalisation – Excédent (déficit) de la juste valeur de l'actif des régimes par rapport aux obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice</i>		224 \$	(185) \$	(228) \$	(227) \$

1) La quasi-totalité des pertes actuarielles des régimes de retraite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et la perte actuarielle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 résultent de la variation du taux d'actualisation fixé en fin d'exercice de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent (diminution de 55 points de base en 2020 et diminution de 67 points de base en 2019).

2) Pour le Régime de retraite du CN au 31 décembre 2020, les obligations projetées découlant des régimes étaient de 18 075 M\$ (2019 – 17 252 M\$) et la juste valeur de l'actif des régimes était de 18 774 M\$ (2019 – 17 523 M\$). La date de mesure utilisée pour tous les régimes est le 31 décembre.

Montants constatés aux Bilans consolidés

En millions	31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2020	2019	2020	2019
Actif à long terme – Actif relatif aux régimes de retraite		777 \$	336 \$	— \$	— \$
Passif à court terme (Note 14)		—	—	(14)	(15)
Passif à long terme – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite		(553)	(521)	(214)	(212)
<i>Montant total constaté</i>		224 \$	(185) \$	(228) \$	(227) \$

Montants constatés au poste Autre perte globale cumulée (Note 20)

En millions	31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2020	2019	2020	2019
Gain (perte) actuariel(le) net(te)		(4 165) \$	(4 336) \$	— \$	14 \$
Crédit (coût) des prestations au titre des services passés		— \$	(3) \$	4 \$	4 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Information sur les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations cumulées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes

En millions	31 décembre	Régimes de retraite	
		2020	2019
Obligations cumulées découlant des régimes ¹⁾		724 \$	676 \$
Juste valeur de l'actif des régimes ¹⁾		242 \$	225 \$

1) Tous les autres régimes d'avantages complémentaires de retraite comportent des obligations cumulées découlant des régimes excédant les actifs des régimes.

Information sur les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes

En millions	31 décembre	Régimes de retraite	
		2020	2019
Obligations projetées découlant des régimes		900 \$	843 \$
Juste valeur de l'actif des régimes		347 \$	322 \$

Éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
		2020	2019	2018	2020	2019	2018
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période		175 \$	143 \$	170 \$	2 \$	2 \$	2 \$
Autres éléments du coût (produit) net des prestations							
Intérêts débiteurs		532	596	568	6	8	9
Perte au titre des règlements		2	5	3	—	—	—
Rendement prévu sur l'actif des régimes		(1 095)	(1 085)	(1 083)	—	—	—
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		3	3	3	—	—	—
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)		242	155	200	(5)	(3)	(2)
Total – Autres éléments du coût (produit) net des prestations		(316) \$	(326) \$	(309) \$	1 \$	5 \$	7 \$
Coût (produit) net des prestations		(141) \$	(183) \$	(139) \$	3 \$	7 \$	9 \$

Hypothèses selon une moyenne pondérée utilisées pour comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

31 décembre	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Pour déterminer les obligations projetées découlant des régimes						
Taux d'actualisation ¹⁾	2,55 %	3,10 %	3,77 %	2,53 %	3,14 %	4,00 %
Taux d'augmentation de la rémunération ²⁾	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Pour déterminer le coût (produit) net des prestations						
Taux pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période ³⁾	3,20 %	3,93 %	3,68 %	3,35 %	4,25 %	3,83 %
Taux pour déterminer les intérêts débiteurs ³⁾	2,86 %	3,47 %	3,15 %	2,84 %	3,68 %	3,23 %
Taux d'augmentation de la rémunération ²⁾	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Rendement prévu sur l'actif des régimes ⁴⁾	7,00 %	7,00 %	7,00 %	S.O.	S.O.	S.O.

- 1) L'hypothèse de taux d'actualisation de la Compagnie, qui est formulée une fois par année, à la fin de l'exercice, est déterminée par la direction avec la collaboration d'acteurs indépendants. Le taux d'actualisation est utilisé pour mesurer la somme unique qui, si elle était investie à la date de mesure dans un portefeuille de titres de créance de grande qualité à notation AA ou supérieure, produirait les flux de trésorerie nécessaires pour payer les prestations de retraite au moment où elles sont dues. Les prestations futures prévues au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite canadiens sont actualisées au moyen de taux courants établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés à notation AA pour chaque année d'échéance.
- 2) Le taux d'augmentation de la rémunération est déterminé par la Compagnie en se fondant sur ses plans à long terme au titre de telles augmentations.
- 3) La Compagnie a recours à l'approche des taux courants pour mesurer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts débiteurs pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées et les avantages complémentaires de retraite. En vertu de l'approche des taux courants, les taux d'actualisation courants individuels sur la même courbe des taux qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations projetées sont appliqués aux flux de trésorerie projetés pertinents à la date d'échéance.
- 4) Le taux de rendement à long terme prévu est déterminé en fonction de la performance future prévue pour chaque catégorie d'actif et est pondéré en fonction de la politique de placement. Pour 2020, la Compagnie a utilisé un taux de rendement à long terme hypothétique de 7,00 % sur la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour calculer le coût (produit) net des prestations. La Compagnie a choisi d'utiliser une valeur axée sur la valeur marchande des actifs, selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés et l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements sont comptabilisés sur une période de cinq ans, alors que le produit des investissements est comptabilisé immédiatement. Pour 2021, la Compagnie réduira de 25 points de base son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu sur l'actif des régimes, qui sera de 6,75 %, afin de tenir compte des prévisions actuelles de la direction à l'égard du rendement à long terme des placements.

Prestations futures prévues

Le tableau qui suit montre les prestations prévues en vertu des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite pour les cinq prochains exercices et les cinq exercices ultérieurs :

En millions	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite
2021	1 066 \$	14 \$
2022	1 059 \$	14 \$
2023	1 054 \$	13 \$
2024	1 046 \$	12 \$
2025	1 040 \$	12 \$
Exercices de 2026 à 2030	5 070 \$	55 \$

Régimes à cotisations déterminées et autres régimes

La Compagnie maintient des régimes de retraite à cotisations déterminées pour certains employés salariés de même que pour certains employés régis par des conventions collectives. La Compagnie maintient également d'autres régimes, y compris un régime d'épargne 401(k) pour les membres du personnel aux États-Unis. Les cotisations de la Compagnie à ces régimes ont été passées en charges au moment où elles ont été engagées et, en 2020, elles s'élevaient à 22 M\$ (2019 – 23 M\$; 2018 – 22 M\$).

Cotisations au régime interentreprises

En vertu de conventions collectives, la Compagnie participe à un régime d'avantages sociaux interentreprises, le *Railroad Employees National Early Retirement Major Medical Benefit Plan*, qui procure des prestations de soins de santé au titre d'avantages complémentaires de retraite à certains retraités. Les cotisations de la Compagnie en vertu de ce régime ont été passées en charges au moment où elles ont été engagées et elles se sont élevées à 10 M\$ en 2020 (2019 – 12 M\$; 2018 – 13 M\$). Le taux de contribution annuel s'appliquant au régime était de 153,43 \$ par mois par employé en service actif en 2020 (2019 – 164,12 \$). Le régime comptait 388 retraités participants en 2020 (2019 – 445 retraités).

18 – Capital-actions

Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué des titres suivants :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en série;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

Actions ordinaires

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2020	2019	2018
Actions ordinaires émises		711,6	714,1	727,3
Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions		(1,3)	(1,8)	(2,0)
Actions ordinaires en circulation		710,3	712,3	725,3

Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 16,0 millions d'actions ordinaires entre le 1^{er} février 2020 et le 31 janvier 2021. Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait racheté 2,0 millions d'actions ordinaires en vertu de cet OPR.

En raison du contexte économique découlant de la pandémie de COVID-19, la Compagnie a mis son programme de rachat d'actions sur pause à la fin de mars 2020.

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Nombre d'actions ordinaires rachetées		3,3	14,3	19,0
Prix moyen pondéré par action ¹⁾		116,97 \$	118,70 \$	104,99 \$
Montant des rachats ¹⁾		379 \$	1 700 \$	2 000 \$

1) Comprend les frais de courtage.

Voir la Note 24, *Événements subséquents*, pour obtenir des renseignements sur la nouvelle OPR de la Compagnie.

Fiducies d'actions

Les Fiducies d'actions de la Compagnie achètent des actions ordinaires du CN sur le marché libre, qui sont utilisées afin d'offrir des actions ordinaires en vertu du Régime d'unités d'actions et, depuis 2019, du Régime d'actionariat du personnel (RAP) (voir la Note 19, *Régimes de rémunération à base d'actions*). Les actions achetées par les Fiducies d'actions sont détenues jusqu'à ce que la Compagnie demande au fiduciaire de transférer des actions aux participants du Régime d'unités d'actions ou du RAP. Les actions ordinaires achetées par les Fiducies d'actions sont comptabilisées comme des actions rachetées. Les Fiducies d'actions peuvent vendre des actions sur le marché libre afin de faciliter les paiements de la Compagnie à l'égard des obligations des employés en matière de retenue d'impôt à la source pour le Régime d'unités d'actions.

Le tableau ci-dessous présente l'information relative aux achats d'actions et aux règlements par les Fiducies d'actions en vertu du Régime d'unités d'actions et du RAP pour les exercices terminés les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Achats d'actions par les Fiducies d'actions du Régime d'unités d'actions				
Nombre d'actions ordinaires		—	—	0,4
Prix moyen pondéré par action		— \$	— \$	104,87 \$
Montant des achats		— \$	— \$	38 \$
Achats d'actions par les Fiducies d'actions du Régime d'actionariat du personnel				
Nombre d'actions ordinaires		0,1	0,3	S.O.
Prix moyen pondéré par action		123,03 \$	118,83 \$	S.O.
Montant des achats		14 \$	33 \$	S.O.
Total - Achats		14 \$	33 \$	38 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Règlements en actions par les Fiducies d'actions du Régime d'unités d'actions				
Nombre d'actions ordinaires		0,4	0,5	0,4
Prix moyen pondéré par action		88,23 \$	88,23 \$	84,53 \$
Montant des règlements		35 \$	45 \$	31 \$
Règlements en actions par les Fiducies d'actions du Régime d'actionnariat du personnel				
Nombre d'actions ordinaires		0,2	—	S.O.
Prix moyen pondéré par action		118,04 \$	— \$	S.O.
Montant des règlements		27 \$	— \$	S.O.
Total - Règlements		62 \$	45 \$	31 \$

19 – Régimes de rémunération à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes de rémunération à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits aux présentes.

Le tableau qui suit présente la charge liée à la rémunération à base d'actions pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes ainsi que l'avantage fiscal connexe et l'avantage fiscal excédentaire constatés dans les résultats, pour les exercices terminés les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Régime d'unités d'actions		28 \$	26 \$	38 \$
Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD)		4	4	—
Octrois d'options d'achat d'actions		11	12	12
Régime d'actionnariat du personnel (RAP)		21	15	40
Total – Charge de rémunération à base d'actions		64 \$	57 \$	90 \$
Incidences de l'impôt sur les bénéficiaires sur la rémunération à base d'actions				
Avantage fiscal constaté dans les résultats		14 \$	12 \$	21 \$
Avantage fiscal excédentaire constaté dans les résultats		16 \$	23 \$	13 \$

Régime d'unités d'actions

L'objectif du Régime d'unités d'actions est d'accroître la capacité de la Compagnie d'attirer et de retenir des employés talentueux et d'harmoniser les intérêts de ces employés et des actionnaires de la Compagnie. Dans le cadre de son Régime d'unités d'actions, la Compagnie octroie des unités d'actions liées au rendement (UALR).

Les octrois d'UALR-RCI donnent lieu à un règlement selon le degré d'atteinte d'une condition de performance cible du rendement sur le capital investi (RCI), tel que défini dans la convention d'octroi, sur la période de trois ans du régime. Le degré d'atteinte de la condition de performance se traduit par un facteur de performance qui varie de 0 % à 200 %. Le règlement est conditionnel à l'atteinte d'une condition liée au seuil minimal du cours de l'action, calculé selon le cours moyen des trois derniers mois de la période du régime.

Les octrois d'UALR-RTA donnent lieu à un règlement selon le degré d'atteinte d'une condition cible du rendement total des actionnaires (RTA) par rapport au marché, tel que défini dans la convention d'octroi, sur la période de trois ans du régime. Le degré d'atteinte de la condition par rapport au marché se traduit par un facteur de performance qui varie de 0 % à 200 %, selon la performance du RTA relatif de la Compagnie par rapport au groupe de chemins de fer de classe I et à des entreprises de l'indice S&P/TSX 60.

Les UALR octroyées sont réglées en actions ordinaires de la Compagnie, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance et de marché respectives, sous forme de décaissements des Fiducies d'actions (voir la *Note 18, Capital-actions*). Le nombre d'actions remises au participant au moment du règlement est égal au nombre d'UALR octroyées multiplié par le facteur de performance moins les actions détenues afin de satisfaire à l'exigence en matière de retenue d'impôt à la source applicable au participant.

Pour l'octroi de 2018, le niveau de RCI atteint a donné lieu à un facteur de performance de 111 % et le niveau de RTA atteint a donné lieu à un facteur de performance de 99 % pour la période du régime terminée le 31 décembre 2020. La juste valeur totale des octrois d'UALR donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, qui ont été acquises en 2020, était de 27 M\$ (2019 – 45 M\$; 2018 – 42 M\$). Puisque les conditions de performance et de marché en vertu de chaque octroi ont été satisfaites au 31 décembre 2020, un règlement d'environ 0,2 million d'actions, net d'impôts retenus devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2021.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées aux octrois d'UALR :

	UALR-RCI ¹⁾		UALR-RTA ²⁾	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
En circulation au 31 décembre 2019	1,0	58,35 \$	0,3	112,08 \$
Octroyées	0,3	73,92 \$	0,1	153,00 \$
Réglées ³⁾	(0,4)	53,19 \$	(0,1)	103,36 \$
Perdus	—	64,80 \$	—	129,51 \$
En circulation au 31 décembre 2020	0,9	65,06 \$	0,3	131,57 \$
Non acquises au 31 décembre 2019	0,6	61,29 \$	0,2	117,04 \$
Octroyées	0,3	73,92 \$	0,1	153,00 \$
Acquises ⁴⁾	(0,3)	50,77 \$	(0,1)	104,58 \$
Perdus	—	64,80 \$	—	129,51 \$
Non acquises au 31 décembre 2020	0,6	72,22 \$	0,2	142,37 \$

- 1) La juste valeur de 20 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2020 est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis. Au 31 décembre 2020, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 12 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,6 an.
- 2) La juste valeur de 21 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2020 est déterminée au moyen d'un modèle de simulation de Monte Carlo. Au 31 décembre 2020, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 13 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,7 an.
- 3) Les UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyés en 2017 ont satisfait à la condition relative au cours minimal des actions quant à un règlement et atteint un facteur de performance de 169 %. Les UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyés en 2017 ont atteint un facteur de performance de 100 %. Au premier trimestre de 2020, ces octrois ont été réglés, déduction faite du versement de 41 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants, sous forme de décaissements de 0,4 million d'actions ordinaires des Fiducies d'actions.
- 4) Ces octrois devraient être réglés au cours du premier trimestre de 2021.

Le tableau qui suit présente les hypothèses relatives aux justes valeurs liées aux octrois d'UALR et la moyenne pondérée des justes valeurs à la date de l'octroi pour les unités octroyées en 2020, 2019 et 2018 :

Année de l'octroi	UALR		
	2020	2019	2018
Hypothèses			
Cours des actions (\$) ¹⁾	125,82	110,41	97,77
Volatilité projetée du cours des actions (%) ²⁾	17	17	18
Durée projetée (en années) ³⁾	3,0	3,0	3,0
Taux d'intérêt sans risque (%) ⁴⁾	1,40	1,75	1,92
Taux de dividende (\$) ⁵⁾	2,30	2,15	1,82
Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi (\$)			
RCI	73,92	70,76	50,77
RTA	153,00	128,20	104,58

- 1) Correspond au cours de clôture des actions à la date d'octroi.
- 2) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.
- 3) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation.
- 4) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.
- 5) Selon le taux de dividende annualisé.

Régime d'intéressement volontairement différé

Le Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) de la Compagnie donne aux cadres supérieurs admissibles la possibilité de toucher leur prime de rendement annuelle sous forme d'unités d'actions différées (UAD), jusqu'à concurrence d'une limite maximale de report. Une UAD correspond à une action ordinaire de la Compagnie et produit également des dividendes chaque fois que des dividendes en espèces sont versés pour les actions ordinaires. Le nombre d'UAD reçu par chaque participant est établi au moment du report. Pour chaque participant, la Compagnie octroie 25 % de plus par rapport au montant choisi en UAD, qui seront acquises au cours d'une période de quatre ans. La possibilité de toucher une rémunération au rendement admissible sous forme d'UAD n'est plus offerte à un participant si la valeur de ses UAD acquises répond aux critères d'actionnariat de la Compagnie.

Octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres

Les UAD sont réglées en actions ordinaires de la Compagnie au moment de la cessation d'emploi par un achat sur le marché libre effectué par la Compagnie. Le nombre d'actions remises au participant est égal au nombre d'UAD octroyées moins les actions détenues afin de satisfaire à l'exigence en matière de retenue d'impôt à la source applicable au participant.

Octrois donnant lieu à un règlement en espèces

La valeur des UAD de chaque participant est payable en espèces au moment de la cessation de son emploi.

Volatilité du cours des actions

Le passif de la Compagnie au titre du RIVD donnant lieu à un règlement en espèces est évalué à la valeur du marché à la fin de chaque période et varie en fonction du cours des actions de la Compagnie. Les fluctuations du cours des actions de la Compagnie entraînent la volatilité de la charge liée à la rémunération à base d'actions, inscrite dans le Bénéfice net. À l'heure actuelle, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés pour gérer cette exposition au risque.

Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées aux octrois d'UAD :

	Règlement en titres de capitaux propres		Règlement en espèces	
	UAD ¹⁾		UAD ²⁾	
	Unités En millions	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités En millions	
En circulation au 31 décembre 2019	0,7	81,91 \$	0,1	
Octroyées	—	124,14 \$	—	
Réglées ³⁾	(0,1)	80,39 \$	—	
En circulation au 31 décembre 2020⁴⁾	0,6	83,47 \$	0,1	

1) La juste valeur à la date de l'octroi des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres est établie en fonction du cours de l'action de la Compagnie à la date de l'octroi. Au 31 décembre 2020, la valeur intrinsèque globale de toutes les UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en circulation s'établissait à 76 M\$.

2) La juste valeur au 31 décembre 2020 des UAD donnant lieu à un règlement en espèces est fondée sur la valeur intrinsèque. Au 31 décembre 2020, le passif relatif à toutes les UAD donnant lieu à un règlement en espèces était de 14 M\$ (2019 – 16 M\$). Le cours de clôture des actions utilisé pour déterminer le passif était de 139,94 \$. La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en espèces acquis en 2020, en 2019 et en 2018 était de néant \$.

3) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les actions achetées pour le règlement des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres étaient déduites du versement de 7 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants.

4) La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres acquis, le nombre d'unités en circulation qui n'étaient pas acquises, la charge de rémunération non constatée et la période de constatation restante des UAD donnant lieu à un règlement en espèces et à un règlement en titres de capitaux propres n'ont pas été chiffrés, car ils portent sur un nombre minime d'unités.

Octrois d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions de la Compagnie permet aux membres du personnel admissibles d'acquérir des actions ordinaires de la Compagnie, une fois le droit de levée des options acquis, au cours en vigueur à la date de l'octroi des options. Les options offertes par la Compagnie sont des options conventionnelles qui peuvent être acquises sur une période définie. En général, les droits de levée des options s'acquièrent sur une période de quatre ans de service continu pour les options octroyées avant 2020, et cinq ans pour celles octroyées en 2020. Règle générale, les options ne peuvent être exercées au cours des 12 premiers mois suivant la date de l'octroi et expirent après une période de dix ans. Au 31 décembre 2020, 14,3 millions d'actions ordinaires demeuraient autorisées aux fins d'émissions futures dans le cadre de ce régime.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Compagnie a octroyé 0,7 million d'options d'achat d'actions (2019 – 0,9 million; 2018 – 1,1 million).

Le tableau qui suit porte sur les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions au cours de 2020. Dans le cas des options en circulation et des options pouvant être levées au 31 décembre 2020, le tableau indique la moyenne pondérée du prix de levée :

	Options en circulation		Options non acquises	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2019 ¹⁾	3,8	86,89 \$	2,1	15,00 \$
Octroyées ²⁾	0,7	126,13 \$	0,7	19,09 \$
Perdues/Annulées	(0,1)	106,84 \$	(0,1)	16,46 \$
Levées ³⁾	(0,8)	70,05 \$	S.O.	S.O.
Acquises ⁴⁾	S.O.	S.O.	(0,8)	13,99 \$
En circulation au 31 décembre 2020 ¹⁾	3,6	97,15 \$	1,9	17,04 \$
Pouvant être levées au 31 décembre 2020 ¹⁾	1,7	82,42 \$	S.O.	S.O.

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.

2) La juste valeur de 14 M\$ (19,09 \$ par option) à la date de l'octroi des options octroyées en 2020 est établie au moyen du modèle de Black-Scholes. Au 31 décembre 2020, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 10 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 3,1 ans.

3) La valeur intrinsèque totale des options levées en 2020 était de 47 M\$ (2019 – 53 M\$; 2018 – 78 M\$). Les espèces reçues à la levée des options en 2020 étaient de 56 M\$ (2019 – 77 M\$; 2018 – 103 M\$) et les avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés en 2020 étaient de 2 M\$ (2019 – 3 M\$; 2018 – 3 M\$).

4) La juste valeur à la date de l'octroi des options acquises en 2020 était de 12 M\$ (2019 – 12 M\$; 2018 – 12 M\$).

Le tableau qui suit indique le nombre d'options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées au 31 décembre 2020 par échelle de prix de levée ainsi que leur valeur intrinsèque, et, pour les options d'achat d'actions en circulation, la moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration. Le tableau indique également la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours, qui représente la valeur qui aurait été obtenue par les titulaires d'options s'ils avaient levé leurs options le 31 décembre 2020 au cours de clôture de 139,94 \$ des actions de la Compagnie.

Échelle de prix de levée	Options en circulation			Options pouvant être levées			
	Nombre d'options	Moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale
	En millions			En millions	En millions		En millions
34,45 \$ - 85,00 \$	0,8	3,8	66,17 \$	60 \$	0,8	66,17 \$	60 \$
85,01 \$ - 95,00 \$	0,7	5,9	89,92 \$	33	0,4	89,55 \$	22
95,01 \$ - 105,00 \$	0,6	7,1	98,60 \$	25	0,3	98,60 \$	11
105,01 \$ - 115,00 \$	0,7	8,1	108,37 \$	23	0,2	108,94 \$	6
115,01 \$ - 137,36 \$	0,8	9,1	123,01 \$	14	–	118,41 \$	1
Solde au 31 décembre 2020 ¹⁾	3,6	6,7	97,15 \$	155 \$	1,7	82,42 \$	100 \$

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan. La moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 5,3 ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente les hypothèses relatives aux justes valeurs liées aux octrois d'options d'achat d'actions et la moyenne pondérée des justes valeurs à la date de l'octroi pour les unités octroyées en 2020, 2019 et 2018 :

Année de l'octroi	2020	2019	2018
Hypothèses			
Cours au moment de l'octroi (\$)	126,13	110,94	98,05
Volatilité projetée du cours des actions (%) ¹⁾	19	18	18
Durée projetée (en années) ²⁾	5,7	5,5	5,5
Taux d'intérêt sans risque (%) ³⁾	1,26	1,75	2,08
Taux de dividende (\$) ⁴⁾	2,30	2,15	1,82
Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi (\$)	19,09	16,34	15,34

1) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

2) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation. La Compagnie utilise des données historiques pour établir des estimations relativement à la levée des options.

3) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

4) Selon le taux de dividende annualisé.

RAP

La Compagnie dispose d'un RAP donnant aux membres du personnel admissibles la possibilité de souscrire jusqu'à 10 % de leur salaire brut pour acheter des actions ordinaires de la Compagnie sur le marché libre, en contrepartie de quoi la Compagnie s'engage à investir, en leur nom, un montant supplémentaire correspondant à 35 % du montant investi par eux, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut.

Les cotisations de la Compagnie au RAP, qui consistent en des actions achetées sur le marché libre, sont assujetties à une période d'acquisition de un an et sont perdues si certaines cotisations des participants sont vendues ou cédées avant l'acquisition des droits. Les cotisations de la Compagnie au RAP sont détenues dans des Fiducies d'actions jusqu'à l'acquisition, après quoi les actions sont remises au membre du personnel.

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées au RAP :

	RAP		
	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré par action	
	En millions		
Cotisations non acquises, 31 décembre 2019	0,3	\$	118,83
Cotisations de la Compagnie ¹⁾	0,2	\$	121,12
Acquises ²⁾	(0,2)	\$	118,71
Perdues	(0,1)	\$	118,53
Cotisations non acquises, 31 décembre 2020 ³⁾	0,2	\$	122,07

1) Compte tenu du contexte économique incertain et sans précédent, les cotisations de la Compagnie ont été suspendues temporairement entre le 25 mai et le 1er octobre 2020.

2) La juste valeur totale des unités achetées avec les cotisations de la Compagnie qui ont été acquises en 2020 était de 27 M\$ (2019 – néant \$).

3) Au 31 décembre 2020, la charge totale de rémunération non constatée liée à toutes les unités en circulation s'établissait à 8 M\$ et devrait être constatée au cours des 12 prochains mois.

Le tableau suivant présente le nombre de participants détenant des actions et le nombre total d'actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel, y compris les cotisations de la Compagnie, pour les exercices terminés les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 :

	Exercice terminé le 31 décembre	2020	2019	2018
Nombre de participants détenant des actions		20 270	21 674	22 185
Nombre total d'actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel (en millions)		1,1	1,5	1,8

20 – Autre perte globale cumulée

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2017	(444) \$	(3 122) \$	(3 566) \$	782 \$	(2 784) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Gain de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	1 038		1 038	—	1 038
Perte de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(635)		(635)	86	(549)
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice		(969)	(969)	262	(707)
Crédit des prestations au titre des services passés reconnu durant l'exercice		6	6	(2)	4
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		198	198 ²⁾	(54) ³⁾	144
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		3	3 ²⁾	— ³⁾	3
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice		3	3 ³⁾	(1) ³⁾	2
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	<i>403</i>	<i>(759)</i>	<i>(356)</i>	<i>291</i>	<i>(65)</i>
Solde au 31 décembre 2018	(41)	(3 881)	(3 922)	1 073	(2 849)
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(636)		(636)	—	(636)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger	380		380	(52)	328
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice		(600)	(600)	155	(445)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		152	152 ²⁾	(39) ³⁾	113
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		3	3 ²⁾	(1) ³⁾	2
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice		5	5 ²⁾	(1) ³⁾	4
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	<i>(256)</i>	<i>(440)</i>	<i>(696)</i>	<i>62</i>	<i>(634)</i>
Solde au 31 décembre 2019	(297)	(4 321)	(4 618)	1 135	(3 483)
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(269)		(269)	—	(269)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger	187		187	(24)	163
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice		(82)	(82)	22	(60)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		237	237 ²⁾	(64) ³⁾	173
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		3	3 ²⁾	(1) ³⁾	2
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice		2	2 ²⁾	— ³⁾	2
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	<i>(82)</i>	<i>160</i>	<i>78</i>	<i>(67)</i>	<i>11</i>
Solde au 31 décembre 2020	(379) \$	(4 161) \$	(4 540) \$	1 068 \$	(3 472) \$

1) La Compagnie reclasse les effets d'impôt de l'Autre perte globale cumulée à Bénéfice net lors de la liquidation ou de la résiliation de l'élément concerné.

2) Montants reclassés dans le poste Autres éléments du produit net des prestations des États consolidés des résultats et inclus dans le coût net des prestations. Voir la Note 17, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

3) Inclus dans le poste Charge d'impôts sur les bénéfices des États consolidés des résultats.

21 – Engagements et éventualités d'importance

Engagements d'achat

Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait des engagements fixes et variables pour l'achat de rails, de roues, de services informatiques et de licences, de services d'ingénierie, de locomotives, de traverses, de wagons, ainsi que d'autres matériel et services; le coût total de ces engagements est estimé à 1 324 M\$. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

Canada

Les blessures subies par les membres du personnel sont régies par la législation sur les accidents du travail de chaque province, en vertu de laquelle les membres du personnel peuvent toucher une indemnité forfaitaire ou une série de prestations échelonnées, selon la nature et la gravité de la blessure. Comme telle, la provision à l'égard des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel est actualisée. Dans les provinces où la Compagnie est auto-assurée, les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel sont comptabilisés selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de ces blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Une étude actuarielle est habituellement effectuée au moins tous les trois ans. Pour tout autre litige, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

En 2020, 2019 et 2018, la Compagnie a enregistré une diminution de 13 M\$ et de 7 M\$, et une augmentation de 4 M\$, respectivement, à sa provision à l'égard des blessures corporelles au Canada à la suite d'évaluations actuarielles des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel.

Aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations au Canada s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2020	2019	2018
Début de l'exercice	207 \$	207 \$	183 \$
Courus et autres	31	29	52
Paiements	(32)	(29)	(28)
<i>Fin de l'exercice</i>	206 \$	207 \$	207 \$
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	68 \$	55 \$	60 \$

États-Unis

Les réclamations pour blessures corporelles subies par des membres du personnel de la Compagnie, y compris les réclamations relatives à des maladies professionnelles et à des accidents du travail présumés, sont assujetties aux dispositions de la *Federal Employers' Liability Act* (FELA). En vertu de la FELA, les membres du personnel sont indemnisés pour les dommages évalués en fonction de la détermination d'une faute par le système de jury des États-Unis ou au moyen de règlements individuels. Comme telle, la provision à cet égard n'est pas actualisée. À part quelques exceptions où les réclamations sont évaluées au cas par cas, la Compagnie utilise une approche actuarielle et enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, y compris aux réclamations liées aux maladies professionnelles revendiquées et non revendiquées et aux dommages matériels, sur la base d'estimations actuarielles de leurs coûts définitifs. Une étude actuarielle est effectuée chaque année.

Dans le cas des réclamations pour accidents de travail subis par des membres du personnel, y compris les réclamations pour maladies professionnelles revendiquées et des réclamations de tiers, notamment les réclamations liées à des accidents aux passages à niveau, à des intrusions et à des dommages matériels, l'évaluation actuarielle tient compte, entre autres, de la tendance historique de la Compagnie en matière de dépôt et de règlement des réclamations. Dans le cas des réclamations pour maladies professionnelles non revendiquées, l'évaluation actuarielle comprend la projection à long terme de l'expérience de la Compagnie en prenant en compte la population pouvant être exposée. La Compagnie rajuste son passif en fonction de l'évaluation de la direction et des résultats de l'étude. De façon continue, la direction révisé et compare les hypothèses inhérentes à l'évaluation actuarielle la plus récente avec les données courantes sur l'évolution des réclamations et, s'il y a lieu, rajuste la provision.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Vu l'incertitude inhérente liée à la prévision d'événements futurs, y compris d'événements liés à des maladies professionnelles, notamment en ce qui a trait, sans s'y limiter, au moment et au nombre réel de réclamations, au coût moyen par réclamation et aux contextes législatif et judiciaire, les paiements futurs de la Compagnie peuvent différer des montants actuellement enregistrés.

En 2020, la Compagnie a inscrit une diminution de 10 M\$ de sa provision à l'égard des réclamations pour blessures corporelles et des autres réclamations attribuables à des réclamations relatives à des maladies non professionnelles, des réclamations de tiers et des réclamations relatives à des maladies professionnelles aux États-Unis à la suite de l'évaluation actuarielle de 2020. En 2019 et en 2018, les évaluations actuarielles ont entraîné des augmentations de 2 M\$ et de 13 M\$, respectivement. Les rajustements des exercices antérieurs découlant des évaluations actuarielles ont été principalement attribuables à des réclamations de tiers, des réclamations relatives à des maladies non professionnelles et des réclamations relatives à des maladies professionnelles, ce qui reflète les changements apportés aux estimations de la Compagnie à l'égard des réclamations non revendiquées et des coûts associés aux réclamations revendiquées. La Compagnie a une stratégie continue de réduction de la fréquence et de la gravité des réclamations, au moyen de mesures de prévention et de limitation des blessures, de limitation des réclamations et de réduction des paiements des réclamations existantes.

Aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations aux États-Unis s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2020	2019	2018
Début de l'exercice	145 \$	139 \$	116 \$
Courus et autres	28	44	41
Paiements	(29)	(31)	(28)
Change étranger	(3)	(7)	10
<i>Fin de l'exercice</i>	141 \$	145 \$	139 \$
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	41 \$	36 \$	37 \$

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 31 décembre 2020, ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

Questions environnementales

Les activités de la Compagnie sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements sur l'environnement établis par les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux au Canada et aux États-Unis portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et d'autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie d'activités ferroviaires et d'activités de transport connexes, la possession, l'exploitation ou le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard à la fois des activités courantes et antérieures.

Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes connues

La Compagnie est ou pourrait être responsable de payer des frais de mesures correctives relativement à des contaminations réelles ou présumées de sites particuliers, dans certains cas conjointement avec d'autres parties potentiellement responsables. Le coût ultime des correctifs liés aux sites contaminés connus ne peut être établi de façon définitive, puisque la responsabilité environnementale estimée pour un site particulier peut varier selon la nature et l'étendue de la contamination, la nature des mesures d'intervention prévues, compte tenu des techniques de nettoyage disponibles, l'évolution des normes réglementaires en matière de responsabilité environnementale ainsi que le nombre de parties potentiellement responsables et leur viabilité financière. Par conséquent, des passifs sont comptabilisés en fonction des résultats

Notes afférentes aux états financiers consolidés

d'une évaluation réalisée en quatre étapes pour chaque site. Un passif est d'abord inscrit lorsque des évaluations environnementales surviennent, si des mesures correctives sont probables et si les coûts, déterminés par un plan d'action particulier en matière de la technologie à utiliser et de l'envergure de la mesure corrective nécessaire, peuvent raisonnablement être estimés. La Compagnie estime les coûts associés à un site particulier en utilisant des scénarios de coûts établis par des consultants externes selon l'étendue de la contamination et les coûts prévus des mesures correctives. Si plusieurs parties sont concernées, la Compagnie provisionne la quote-part du passif qui lui est assignable en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les estimations initiales sont redressées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les charges environnementales, qui sont comptabilisées dans le poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats, comprennent des montants au titre de sites ou de contaminants nouvellement identifiés ainsi que des rajustements des estimations initiales. Les recouvrements de coûts liés aux mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

Aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018, la provision de la Compagnie à l'égard de sites environnementaux particuliers s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2020	2019	2018
Début de l'exercice	57 \$	61 \$	78 \$
Courus et autres	44	31	16
Paiements	(42)	(34)	(34)
Change étranger	—	(1)	1
<i>Fin de l'exercice</i>	59 \$	57 \$	61 \$
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	46 \$	38 \$	39 \$

La Compagnie prévoit que la plus grande partie du passif au 31 décembre 2020 sera payée au cours des cinq prochaines années. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes inconnues

Bien que la Compagnie estime avoir identifié tous les coûts qu'elle devra vraisemblablement engager à l'égard de questions environnementales, sur la base des renseignements actuels, la découverte de nouveaux faits, des changements législatifs futurs, la possibilité d'émissions de matières dangereuses dans l'environnement et les efforts soutenus de la Compagnie en vue d'identifier les passifs potentiels à l'égard de l'environnement liés à ses immobilisations pourraient se traduire par l'identification de coûts et de passifs additionnels. On ne peut estimer avec suffisamment de précision l'ampleur de ces passifs additionnels et des coûts qui découleraient des mesures prises pour se conformer aux lois et règlements futurs sur l'environnement et pour limiter les cas de contamination ou y remédier, et ce, pour de multiples raisons incluant :

- l'absence d'information technique spécifique portant sur de nombreux sites;
- l'absence d'autorité gouvernementale, d'ordonnances de tierces parties ou de réclamations à l'égard de certains sites;
- la possibilité que les lois et les règlements soient modifiés, que de nouvelles lois ou de nouveaux règlements soient adoptés, que de nouvelles technologies en matière de mesures correctives soient développées, et l'incertitude relative au moment où les travaux seront réalisés sur certains sites; et
- la détermination du passif de la Compagnie par rapport à celui des autres parties potentiellement responsables et la possibilité que les coûts pour certains sites soient récupérés auprès de tierces parties.

Par conséquent, on ne peut déterminer à l'heure actuelle la probabilité que ces coûts soient engagés, ni indiquer si ces coûts seront d'importance pour la Compagnie. Ainsi, il n'y a aucune certitude que des passifs ou des coûts relatifs aux questions environnementales ne seront pas engagés à l'avenir, qu'ils n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier ou qu'ils n'auront pas de répercussions négatives sur les liquidités de la Compagnie, bien que la direction soit d'avis que, selon les informations actuelles, les coûts liés aux questions environnementales n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les liquidités de la Compagnie. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

Événements futurs

Dans le cadre de l'exploitation ferroviaire et des activités de transport connexes, il arrive qu'il se produise des déraillements ou d'autres accidents, y compris des déversements et des émissions de matières dangereuses, susceptibles de causer des préjudices à la santé de

personnes ou des dommages environnementaux. En conséquence, il est possible que la Compagnie ait à engager, à l'avenir, des coûts potentiellement importants liés à de tels dommages, pour se conformer aux lois relativement à d'autres risques, y compris des coûts relatifs au nettoyage, le paiement de pénalités environnementales, les obligations de correction et des dommages-intérêts liés à des préjudices subis par des personnes ou à des dommages matériels.

Conformité réglementaire

La Compagnie peut engager d'importantes dépenses en immobilisations et d'exploitation pour se conformer aux exigences législatives sur l'environnement et aux exigences de décontamination relatives à ses activités ferroviaires et découlant de la possession, de l'exploitation ou du contrôle de biens immobiliers, tant aujourd'hui que par le passé. Les charges d'exploitation liées aux activités de conformité réglementaire au titre des questions environnementales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 se sont élevées à 25 M\$ (2019 – 25 M\$; 2018 – 22 M\$). De plus, compte tenu des résultats de ses programmes d'exploitation et d'entretien ainsi que d'audits environnementaux en cours et d'autres facteurs, la Compagnie planifie des améliorations d'immobilisations spécifiques annuellement. Certaines de ces améliorations visent à assurer la conformité des installations, telles que les postes de ravitaillement en carburant et les systèmes de traitement des eaux usées et de ruissellement, par rapport aux normes environnementales, et comprennent de nouvelles constructions et la modernisation de systèmes et (ou) de processus existants. D'autres dépenses en immobilisations ont trait à l'évaluation et à la restauration de certaines immobilisations dépréciées. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie pour des questions environnementales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 se sont élevées à 20 M\$ (2019 – 25 M\$; 2018 – 19 M\$).

Garanties et indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de lettres de crédit de soutien, de cautions et d'autres obligations ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire.

Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 421 M\$ (2019 – 424 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et de 165 M\$ (2019 – 149 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées et d'autres cautions et obligations de 168 M\$ (2019 – 169 M\$), toutes émises par des institutions financières à cote de crédit de première qualité à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

Au 31 décembre 2020, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 754 M\$ (2019 – 742 M\$), dont 688 M\$ (2019 – 681 M\$) étaient liés à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et à l'indemnisation des travailleurs et 66 M\$ (2019 – 61 M\$) étaient liés à d'autres passifs. Les instruments de garantie viennent à échéance à diverses dates entre 2021 et 2025.

Au 31 décembre 2020, la Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties puisqu'elle ne s'attendait pas à effectuer des paiements en vertu de ces garanties.

Indemnisations générales

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie fournit des indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire, dans le cadre de diverses ententes avec des tiers, y compris des dispositions d'indemnisation en vertu desquelles la Compagnie serait tenue d'indemniser des tiers et d'autres. Au cours de l'exercice, la Compagnie a conclu différents contrats avec des tiers pour lesquels une indemnisation a été fournie. Vu la nature des clauses d'indemnisation, le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs ne peut raisonnablement être déterminé. Dans une mesure correspondant aux réclamations réelles en vertu de ces ententes, la Compagnie maintient des provisions qu'elle considère suffisantes pour de telles réclamations. Au 31 décembre 2020, la Compagnie n'avait inscrit aucun passif afférent à une indemnisation.

22 – Instruments financiers

Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques découlant de son utilisation d'instruments financiers. Pour gérer ces risques, la Compagnie adhère à des lignes directrices concernant la gestion des risques financiers, qui sont surveillées et approuvées par le Comité des finances de la Compagnie aux fins d'assurer la solidité du bilan, d'optimiser le bénéfice par action et les flux de trésorerie disponibles, de financer ses activités d'exploitation à un coût du capital optimal et de préserver ses liquidités. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Risque de change étranger

La Compagnie œuvre à la fois au Canada et aux États-Unis, et elle est par conséquent affectée par les fluctuations du taux de change. Les variations du taux de change entre le dollar CA et le dollar US ont donc une incidence sur les produits d'exploitation et les charges de la Compagnie. Pour gérer le risque de change étranger, la Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette libellée en dollars US.

La Compagnie conclut également des contrats de change à terme afin de gérer son exposition au risque de change étranger.

Au 31 décembre 2020, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 397 M\$ US (2019 – 1 088 M\$ US). Les changements de la juste valeur des contrats de change à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisés au poste Autres produits de l'État consolidé des résultats lorsqu'ils se produisent. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Compagnie a comptabilisé une perte de 3 M\$ (2019 – perte de 75 M\$; 2018 – gain de 157 M\$), lié aux contrats de change à terme. Ces gains et ces pertes ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés dans le poste Autres produits. Au 31 décembre 2020, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur comprise dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Créiteurs et autres s'élevait à néant \$ et à 18 M\$, respectivement (2019 – néant \$ et 24 M\$, respectivement).

Risque de taux d'intérêt

La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Ce risque existe à l'égard de la dette de la Compagnie. La Compagnie émet principalement des titres de créance à taux d'intérêt fixes, ce qui expose la Compagnie aux variations de la juste valeur des titres de créance. La Compagnie émet aussi des titres de créance à taux d'intérêt variables, ce qui expose la Compagnie aux variations des intérêts débiteurs.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Compagnie gère ses emprunts en fonction de ses besoins de liquidités, des dates d'échéance et du profil de la devise et des taux d'intérêt. En prévision d'émissions futures de titres de créance, la Compagnie peut utiliser des instruments dérivés tels que des contrats de garantie de taux d'intérêt. Présentement, la Compagnie ne détient pas d'instruments dérivés importants pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers que la Compagnie évalue à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes postérieures à la comptabilisation initiale sont classés selon les niveaux suivants du classement hiérarchique des justes valeurs en fonction du degré selon lequel les données d'entrées sont observables :

- Niveau 1 : Données ayant une valeur à la cote d'instruments identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 : Données importantes observables (autres que les valeurs à la cote comprises dans le niveau 1)
- Niveau 3 : Données importantes non observables

La valeur comptable de la Trésorerie et équivalents et des Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions se rapproche de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, dont la juste valeur est déterminée selon la valeur à la cote sur des marchés actifs.

La valeur comptable des Débiteurs, des Autres actifs à court terme et des Créiteurs et autres se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte échéance, sauf indication contraire. La juste valeur des instruments financiers dérivés, compris dans les postes Autres actifs à court terme et Créiteurs et autres, est classée au niveau 2 et est utilisée pour gérer l'exposition de la Compagnie au risque de change étranger. La juste valeur est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'actualisation établi à partir de données du marché sur les instruments financiers comportant des risques et des échéances similaires. La juste valeur des actifs détenus en vue de la vente,

Notes afférentes aux états financiers consolidés

compris dans le poste Autres actifs à court terme, est classée au niveau 3. D'autres informations sont présentées à la Note 5, *Actifs détenus en vue de la vente*.

La valeur comptable de la dette de la Compagnie ne se rapproche pas de la juste valeur. La juste valeur est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La Compagnie classe la dette au niveau 2. Au 31 décembre 2020, la dette de la Compagnie, excluant les contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 12 832 M\$ (2019 – 13 662 M\$) et une juste valeur de 16 046 M\$ (2019 – 15 667 M\$).

23 – Information sectorielle

La Compagnie gère ses exploitations au Canada et aux États-Unis à titre de secteur commercial unique sur un seul réseau qui couvre de vastes distances et territoires géographiques. L'information financière constatée à ce niveau, telle que les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, est utilisée par la direction de la Compagnie, notamment son principal responsable de l'exploitation, pour évaluer la performance financière et opérationnelle ainsi que pour l'affectation des ressources à travers le réseau du CN.

Les initiatives stratégiques de la Compagnie, qui en guident l'orientation opérationnelle, sont élaborées et gérées de façon centralisée par la direction et sont communiquées aux centres d'activités régionaux de la Compagnie (régions de l'Ouest et de l'Est). La direction de la Compagnie est responsable, entre autres, de la stratégie de commercialisation du CN, de la gestion des clients importants, de la planification globale et du contrôle de l'infrastructure et du matériel roulant, de l'affectation des ressources et d'autres fonctions, telles que la planification financière, la comptabilité et la trésorerie.

Les centres d'activités régionaux ont le mandat de gérer les exigences de service courantes sur leurs territoires respectifs et de contrôler les coûts directs engagés localement. Le contrôle des coûts est nécessaire à l'atteinte de normes d'efficacité déterminées pour l'ensemble de l'entreprise. Les régions exécutent la stratégie et le plan d'exploitation globaux établis par la direction de la Compagnie; la gestion du service et le contrôle des coûts directs réalisés sur le plan régional ne servent pas de fondement au processus décisionnel de la Compagnie. Environ 95 % des produits marchandises de la Compagnie proviennent de clients nationaux dont le transport de marchandises s'étend à l'échelle de l'Amérique du Nord et vise des groupes marchandises variés. Par conséquent, la Compagnie ne gère pas ses produits d'exploitation sur le plan régional, puisque dans de nombreux cas, les points de départ, de transit et d'arrivée sont dans des régions différentes.

Par ailleurs, les caractéristiques suivantes sont partagées par toutes les régions :

- la seule activité commerciale de chaque région est le transport de marchandises sur le vaste réseau ferroviaire de la Compagnie;
- les régions desservent des clients nationaux associés aux différents groupes marchandises de la Compagnie, et ce, à l'échelle de son réseau ferroviaire;
- les services offerts par la Compagnie découlent principalement du transport ferroviaire de marchandises dans le but d'optimiser l'exploitation du réseau ferroviaire global; et
- des régimes réglementaires au Canada et aux États-Unis s'appliquent à la Compagnie et ses filiales, et non à ses régions.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2020, 2019 et 2018, aucun client important n'a compté pour plus de 10 % du total des produits d'exploitation et le client le plus important des services de transport de marchandises représentait environ 3 % du total annuel des produits marchandises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les tableaux qui suivent présentent de l'information par zone géographique :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2020	2019	2018
Produits d'exploitation				
Canada		9 588 \$	10 167 \$	9 610 \$
États-Unis		4 231	4 750	4 711
<i>Total – Produits d'exploitation</i>		13 819 \$	14 917 \$	14 321 \$
Bénéfice net				
Canada		2 632 \$	3 131 \$	3 163 \$
États-Unis		930	1 085	1 165
<i>Total – Bénéfice net</i>		3 562 \$	4 216 \$	4 328 \$

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2020	2019
Immobilisations			
Canada		22 235 \$	21 482 \$
États-Unis		17 834	18 187
<i>Total – Immobilisations</i>		40 069 \$	39 669 \$

24 – Événements subséquents

Offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités

Le 26 janvier 2021, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé une nouvelle OPR permettant le rachat jusqu'à concurrence de 14 millions d'actions ordinaires entre le 1^{er} février 2021 et le 31 janvier 2022. En vertu de cette nouvelle OPR, la Compagnie devrait recommencer à racheter des actions au cours du premier trimestre de 2021.

Billets et débetures

Le 18 janvier 2021, en raison des faibles taux d'intérêt en vigueur, et conformément à une option de remboursement anticipé prévue dans ses ententes de dette à taux fixe, la Compagnie a remboursé la totalité des billets de sept ans à 2,75 % échéant le 18 février 2021, soit 250 M\$ de capital et 3 M\$ d'intérêts courus.